

Quand le système de communication s'enfonce dans une crise jamais connue à ce jour dans le pays

Jamais l'insulte facile, l'injure puérile, l'insulte répugnante, vulgaire, misérable, les dénunciations non étayées, les diffamations quelconques que parfois rien n'explique ou ne justifie et qui sont souvent des mises en scène n'avaient été aussi sorties des bouches aboyantes et atteint un tel niveau d'agressivité, touchant à la vie privée ou intime, une telle escalade de diffamation ou de polarisation du débat public au point de conduire la population à une perte de confiance envers les institutions traditionnelles. Quand cette escalade verbale se déroule dans un contexte que connaît le Congo avec la présence sur le territoire des forces armées étrangères d'occupation, il faut y voir une stratégie. (Lire page 9).

THE INTERNATIONAL DRC LEADING NEWSPAPER

international

SINCE 1989

N°1673 | Lundi 31 août 2026 | 20 pages €7 \$8

Dialogue, la parole au Peuple

Un texte d'une rigueur absolue. Il n'existe pas un individu qui saurait lui contester la clarté, la profondeur, la rigueur, la pertinence, la justesse des propos. Dans son discours sur le dialogue prononcé le jeudi 27 août 2026 aux environs de 21:00', heure de Kinshasa, le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a commencé par rappeler l'Histoire. Qui oublie son histoire ne saurait exister nulle part. Puis, il dresse le bilan de cette Histoire: la cata. Puis, des questions «à notre conscience nationale» - à tout Congo-lais politiquement responsable. Vous avez beau détester ce président, vous risquez fort demain de manquer d'arguments... (Lire pages 3 à 6).

Le Chef de l'État en visite dans l'espace Kasai à l'écoute du pays profond

À lendemain de son discours sur le dialogue dont il confie au peuple la parole, le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a quitté la Capitale Kinshasa et s'est rendu dans l'arrière-pays. Mais pas n'importe lequel arrière-pays, celui du Kasai Oriental, dans la ville-capitale Mbuji-Mayi, son fief n°1, celui qui lui a donné les 100% des voix exprimées aux derniers scrutins. Foule immense. Toutes les rues et avenues de l'ex-capitale mondiale du diamant transformées en fleuve noir. Le président est venu avant tout écouter le peuple. (Lire page 2).

Le Chef de l'État en visite dans l'espace Kasai à l'écoute du pays profond



«Une visite profondément spirituelle » effectuée le week-end dans sa ville de Mbuji-Mayi par le Chef de l'État. L'Église certes, les Ancêtres aussi. DR.

Au lendemain de son discours sur le dialogue dont il confie en priorité au peuple la parole, le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a quitté Kinshasa pour se rendre dans l'arrière-pays. Pas n'importe lequel arrière-pays. Il s'est rendu dans le Kasai Oriental, précisément dans la ville-capitale Mbuji-Mayi, chez lui, son fief biologique, qui lui a donné les 100% des voix exprimées à la dernière présidentielle.

Mbuji-Mayi,
30 août 2026.

Foule immense. Ruelles, rues et avenues de l'ex-capitale mondiale du diamant transformées en fleuve noir. Ce jour-là, impossible d'engager un véhicule, de bouger pied, à moto... Arrivé samedi 29 août, à 15:46' locales (14:46' à Kinshasa) à l'Aéroport (International) de Bipemba - du nom de l'une des communes Mbuji-Mayi - sur un tarmac comme on en trouve nulle part sur un aéroport du Congo, députés,

sénateurs, ministres, autorités de l'espace kasaien, professeurs, étudiants, élèves, chefs religieux, chefs coutumiers venus de toutes les provinces de l'espace Kasai, etc., tous étaient là pour saluer sinon voir, de près ou de loin, qu'importe ! le «Mwanetu», «Mwana Wetu» en langue tshiluba (notre enfant, notre frère, notre semblable).

QUI N'EN SAIT RIEN.

Dans son discours, avec raison, l'évêque du diocèse de Mbuji-Mayi, Mgr Bernard-Emmanuel Kasanda Mulenga ne s'est pas empêché, dimanche 30 août, lors de la séance de dédicace de la Paroisse Universitaire Notre-Dame de l'Espérance (PUNDE) autrefois appelée Paroisse Universitaire Saint-Raphaël, érigée sinon achevée par le très célèbre septième abbé curé Blaise Kanda qui fait le buzz sur les plateformes pour ses célèbres prédications, de prononcer des phrases en tshiluba, signe qu'il s'adressait bien à «notre enfant, notre frère, notre semblable». L'évêque catholique a vanté l'œuvre réalisée au niveau national par Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. «C'est ici pour moi l'occasion de saluer, avec une sincère reconnaissance, les efforts que

vous fournissez jour et nuit en faveur du développement de notre pays et de nos provinces». Des projets structurants venus de toutes les provinces de l'espace Kasai, etc., tous étaient là pour saluer sinon voir, de près ou de loin, qu'importe ! le «Mwanetu», «Mwana Wetu» en langue tshiluba (notre enfant, notre frère, notre semblable). L'évêque n'a pas oublié l'œuvre grandiose que le Chef de l'État a réalisée dans «sa» province du Kasai - l'Université de Mbuji-Mayi, la remise en état de la ville-capitale du Kasai Oriental marquée par « des infrastructures majeures jamais connues », etc. - en rappelant l'existential qui doit être porté tant qu'il s'agit d'une urgence pour l'avenir du Grand Kasai. « Le Grand Kasai demeure encore dans l'attente d'une étincelle qui mettra le feu à son potentiel, à savoir l'énergie électrique indispensable dans la réalisation des grands projets structurants ». Il s'agit de l'électricité... « Tout en saluant les avancées dans la réalisation du grand projet de Katende, les fils et les filles du Grand Kasai vous demandent respectueusement de considé-

rer la construction de la centrale hydroélectrique de Tubi Tubidi », a déclaré Mgr Bernard-Emmanuel Kasanda Mulenga. Aussitôt qu'il a atterri samedi à Bipemba, qu'une succession de réunions jusqu'au petit matin. Et le dimanche avant de se rendre à la séance de dédicace, même scénario. Attendu à 15:00' locales, selon certains de ses proches, pour reprendre son vol retour, le Chef de l'État a décollé peu après 19:00'. Qui s'en plaindra ? Qui n'en sait rien ? Pour ce sixième déplacement dans la ville diamantifère, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo est venu avant tout pour écouter le peuple, écouter son peuple. Peut-on oublier cet agenda d'un Chef de l'État qui atterrit dans sa province - la sienne propre - dès le jour d'après l'annonce le 27 août du Dialogue dont il a déclaré que ces Assises commenceraient par l'écoute du peuple congolais souverain ? Ce « Dialogue national pour la paix, la cohésion et la refondation de l'État », que le Président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo s'appête à formellement et officiellement convoquer par une ordonnance, « se distinguera d'abord », a-t-il déclaré, « par son

ancrage territorial : il ne commencera pas à Kinshasa, mais au cœur de nos 26 provinces, de nos territoires et de nos communautés. Avant les assises nationales, une vaste consultation politique et technique sera organisée dans chaque province. Des forums préliminaires réuniront, au chef-lieu provincial, les populations et les autorités locales, les députés nationaux et les sénateurs élus de la province, les représentants des entités territoriales décentralisées et déconcentrées, les partis et regroupements politiques de la majorité et de l'opposition, la société civile, les autorités coutumières, les confessions religieuses ainsi que les milieux professionnels, économiques, universitaires et scientifiques. Chaque province établira, en toute franchise, son propre diagnostic : les causes de l'insécurité, les conflits fonciers et coutumiers, les tensions communautaires, les insuffisances administratives, les inégalités, les obstacles au développement et les réformes jugées nécessaires ». «La consultation associera également les institutions et services publics nationaux, les entreprises et établissements publics, les organisations des femmes, des jeunes,

des travailleurs, des personnes vivant avec handicap et autres personnes vulnérables, les entrepreneurs, les agriculteurs, les enseignants, les chercheurs, les artistes, les professionnels de santé, les acteurs de l'économie informelle ainsi que la diaspora congolaise. Chaque entité consultée formulera ses priorités et ses propositions. L'ensemble de ces contributions sera consolidé dans un document de synthèse nationale, qui constituera le socle des travaux et garantira l'ancrage populaire des assises nationales. Ainsi, les assises de Kinshasa ne seront pas le point de départ du Dialogue, mais l'aboutissement d'une parole recueillie à travers tout le pays ». N'était-il pas normal, mieux, naturel qu'il commençât par prendre le pouls lui-même de ce que pense le peuple ? Et en même temps chercher le pouvoir des ancêtres et, en même temps, le pouvoir divin, la bénédiction divine. Dans son discours à la séance de dédicace de cette Paroisse Universitaire Notre-Dame de l'Espérance, l'évêque de Mbuji-Mayi avait bien vu. Il a parlé d'une « visite profondément spirituelle ». L'Église certes, les Ancêtres aussi.

D. DADEI ■

Dialogue, le Chef de l'État veut donner la parole au peuple congolais souverain



Le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo lors de son discours sur le dialogue prononcé le jeudi 27 août 2026. DR.

Un texte d'une rigueur absolue. Il n'existe pas un individu qui saurait lui contester la clarté, la profondeur, la rigueur, la pertinence, la justesse des propos. Il a commencé par rappeler l'Histoire.

Dans son discours sur le dialogue prononcé le jeudi 27 août 2026 aux environs de 21:00', heure de Kinshasa, le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a commencé par rappeler l'Histoire. «A peine indépendante, notre jeune République fut confrontée aux sécessions, aux affrontements politiques, aux ingérences extérieures et aux luttes pour le pouvoir. Vinrent ensuite les longues années de forte concentration du pouvoir, les convulsions d'une transition difficile, les guerres successives, les violences communautaires, l'affaiblissement de l'autorité de l'État et la prédation de nos ressources»...

Qui oublie son histoire ne saurait exister nulle part. Puis il dresse le bilan de cette Histoire : la catas. «Depuis plus de trois décennies, l'Est de notre pays porte dans sa chair la part la plus cruelle de cette histoire. Trente ans, ce n'est plus une crise passagère : c'est une génération entière qui est décimée. Des enfants sont nés sous le bruit des armes, ont grandi dans l'insécurité et sont devenus, à leur tour, les parents d'enfants qui n'ont jamais connu une paix véritable. Cela se passe dans notre pays. Des millions de nos compatriotes ont été tués, déplacés ou contraints à l'exil. Des femmes ont subi l'indicible. Des familles ont été dispersées, des villages détruits et des communautés autrefois unies dressées les unes contre les autres. Des richesses qui auraient dû financer nos écoles, nos hôpitaux, nos routes et notre développement ont alimenté la guerre, la contrebande et la criminalité transnationale. À Goma, Bukavu, Bunagana, Rutshuru, Masisi, Nyiragongo, Lubero, Beni, Djugu, Irumu, Kalehe, Uvira et dans tant d'autres territoires

meurtris, des générations entières ont appris à vivre dans l'incertitude, à fuir dans l'urgence et à rebâtir sans cesse ce que l'agresseur et ses suppléants venaient de détruire dans leur entreprise meurtrière». Des questions «à notre conscience nationale» - à tout Congolais politiquement responsable : «Pourquoi, soixante-six ans après l'indépendance, notre pays reste-t-il confronté aux mêmes fragilités, aux mêmes fractures, au retour régulier des mêmes crises ? Pourquoi tant d'accords n'ont-ils pas encore produit une paix durable et irréversible ?» Réponse : «Elle se trouve dans des fragilités plus profondes que nous devons examiner avec lucidité (...) Le peuple congolais a souvent été appelé à soutenir des conclusions qu'il n'avait pas véritablement contribué à élaborer (...) Nous avons voulu tourner la page sans toujours l'avoir lue jusqu'au bout». Pour le dialogue annoncé, les principes définis, le cadre tracé. «Aucune cause, aucune revendication, aucune blessure - aussi réelle soit-elle - ne peut justifier que l'on

ouvre les portes de la maison commune à ceux qui viennent la piller, l'occuper et meurtrir ses enfants (...) Ce Dialogue est une initiative souveraine, conçue par les Congolais et pour les Congolais, conduite sur le territoire national et orientée exclusivement vers les intérêts supérieurs de la Nation (...). Si la démocratie nous autorise à nous opposer, la Patrie, elle, nous interdit de nous déchirer. (...) Une vaste consultation politique et technique sera organisée dans chaque province. Des forums préliminaires réuniront, au chef-lieu provincial, les populations et les autorités locales, les députés nationaux et les sénateurs élus de la province, les représentants des entités territoriales décentralisées et déconcentrées, les partis et regroupements politiques de la majorité et de l'opposition, la société civile, les autorités coutumières, les confessions religieuses ainsi que les milieux professionnels, économiques, universitaires et scientifiques. Chaque province établira, en toute franchise, son propre diagnostic : les causes de l'insécurité, les

conflits fonciers et coutumiers, les tensions communautaires, les insuffisances administratives, les inégalités, les obstacles au développement et les réformes jugées nécessaires (...). Mais nul ne peut prétendre s'asseoir à la table de la Nation tout en prenant les armes contre elle. Aucune arme ne conférera à son porteur un droit supérieur à celui que le suffrage reconnaît au citoyen. Aucune conquête militaire ne pourra être convertie en légitimité politique. Aucun mouvement armé ne pourra invoquer l'inclusivité pour imposer par la force ce qu'il n'a pas obtenu par les voies démocratiques. (...) Un dialogue congolais consacré à l'avenir du Congo doit se tenir au Congo, sous la responsabilité des Congolais. (...) Les assises devront aboutir à l'adoption d'un Pacte national pour la paix, la cohésion et la refondation de l'État. (...) Mais la paix ne saurait signifier l'impunité. Les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, les actes de génocide, les violences sexuelles graves et les autres crimes imprescriptibles ne pourront être effacés par

une amnistie générale ni sacrifiés au nom d'un compromis politique. Nous ne construirons pas la réconciliation sur l'oubli. Nous ne construirons pas la réconciliation sur l'oubli». Lire ci-après le texte en intégralité.

Congolaises, Congolais, Mes très chers compatriotes, Dans la marche d'une Nation, certains moments exigent davantage que la gestion du présent: ils commandent d'envisager l'avenir avec lucidité et de le préparer avec courage. Lorsque les défis mettent à l'épreuve notre unité et notre destin collectif, nous devons savoir transcender nos clivages habituels, rassembler nos forces et transformer l'épreuve en une occasion de renouveau. C'est dans cet esprit de responsabilité, de rassemblement et de confiance en l'avenir que je m'adresse aujourd'hui à la Nation. Depuis son accession à l'indépendance, notre pays a connu de grandes espérances, de remarquables élans de courage et des victoires dont nous pouvons être fiers. Mais

(suite en page 4).

«Si la démocratie nous autorise à nous opposer, la Patrie interdit de nous déchirer»

(suite de la page 3).

il a également traversé des crises qui ont éprouvé son unité, affaibli ses institutions et retardé l'accomplissement de son destin collectif.

À peine indépendante, notre jeune République fut confrontée aux sécessions, aux affrontements politiques, aux ingérences extérieures et aux luttes pour le pouvoir. Vinrent ensuite les longues années de forte concentration du pouvoir, les convulsions d'une transition difficile, les guerres successives, les violences communautaires, l'affaiblissement de l'autorité de l'État et la prédation de nos ressources.

Depuis plus de trois décennies, l'Est de notre pays porte dans sa chair la part la plus cruelle de cette histoire. Trente ans, ce n'est plus une crise passagère : c'est une génération entière qui est décimée. Des enfants sont nés sous le bruit des armes, ont grandi dans l'insécurité et sont devenus, à leur tour, les parents d'enfants qui n'ont jamais connu une paix véritable. Cela se passe dans notre pays. Des millions de nos compatriotes ont été tués, déplacés ou contraints à l'exil. Des femmes ont subi l'indicible. Des familles ont été dispersées, des villages détruits et des communautés autrefois unies dressées les unes contre les autres. Des richesses qui auraient dû financer nos écoles, nos hôpitaux, nos routes et notre développement ont alimenté la guerre, la contrebande et la criminalité transnationale.

À Goma, Bukavu, Bunagana, Rutshuru, Masisi, Nyiragongo, Lubero, Beni, Djugu, Irumu, Kalehe, Uvira et dans tant d'autres territoires meurtris, des générations entières ont appris à vivre dans l'incertitude, à fuir dans l'urgence et à rebâtir sans cesse ce que l'agresseur et ses supplétifs venaient de détruire dans leur entreprise meurtrière.

Pourtant, hier comme aujourd'hui, notre peuple a toujours résisté.

Il a résisté par son courage, par sa foi et par son indéfectible attachement à l'unité nationale, porté par une conviction profondément enracinée, à savoir : malgré les épreuves, nous demeurons une seule Nation, unie par une même communauté de destin. Car la République Démocratique du Congo n'a jamais cessé de vivre dans le cœur de ses filles et de ses fils.



Qui saurait contester la clarté, la profondeur, la rigueur, la justesse des propos prononcés par le Chef de l'État ! DR.

C'est précisément cette fidélité à la République qui, chaque fois que la souveraineté, l'intégrité du territoire, l'unité nationale, la paix civile ou la stabilité des institutions étaient menacées, a conduit les Congolais à se retrouver autour d'une même table.

Face aux armes, aux divisions et aux blessures de l'histoire, nous avons toujours su rechercher, par la parole, le chemin du compromis. Le dialogue s'est ainsi imposé comme la voie du consensus, de la réconciliation et de la reconstruction nationale. Nous avons connu des tables rondes, des conférences, des concertations, des forums et des négociations. Certains de ces processus ont empêché notre pays de sombrer davantage. D'autres ont permis de restaurer les institutions, d'organiser des transitions, de mettre fin à des affrontements ou de rouvrir la voie démocratique.

La Conférence Nationale Souveraine a porté une puissante aspiration à la démocratisation et à la vérité dans la gestion de l'État. Le Dialogue intercongolais de Sun City a contribué à réunifier les institutions après des années de guerre et de partition de fait du territoire national. D'autres rencontres ont permis d'apaiser les tensions et de rapprocher des positions que tout semblait opposer.

Ces processus ont produit des accords, des résolutions et des enga-

gements importants. Pourtant, malgré ces avancées, les crises ont ressurgi, les blessures se sont rouvertes, de nouveaux groupes armés sont apparus, les tensions foncières et identitaires se sont aggravées, et les réformes engagées n'ont pas toujours rendu l'État suffisamment présent et efficace dans la vie quotidienne de nos populations.

Une question s'impose donc à notre conscience nationale : pourquoi, soixante-six ans après l'indépendance, notre pays reste-t-il confronté aux mêmes fragilités, aux mêmes fractures et au retour régulier des mêmes crises ? Pourquoi tant d'accords n'ont-ils pas encore produit une paix durable et irréversible ?

La réponse à cette interrogation ne réside ni dans la condamnation d'un camp, ni dans la mise en accusation d'une communauté ou d'une génération. Elle se trouve dans des fragilités plus profondes que nous devons examiner avec lucidité. La première est que nous avons trop souvent répondu aux crises par le partage du pouvoir plutôt que par la consolidation de l'État. Nous avons réparti les fonctions et les responsabilités sans transformer suffisamment les institutions appelées à survivre aux hommes et aux circonstances. Or, un arrangement politique peut être remis en cause ; seule une institution forte, légitime et durable

protège la République dans le temps. La deuxième est que nombre de ces processus sont de meurés concentrés entre acteurs politiques, dans des espaces éloignés des réalités quotidiennes de nos populations.

Le peuple congolais a souvent été appelé à soutenir des conclusions qu'il n'avait pas véritablement contribué à élaborer. Pourtant, aucun accord ne peut durer s'il n'est pas compris, approprié et défendu par la Nation elle-même.

La troisième est que nos engagements n'ont pas toujours été accompagnés d'une véritable obligation de résultat. Trop souvent, la signature a été confondue avec l'action. Les responsabilités étaient mal définies, les calendriers imprécis, les moyens insuffisamment identifiés et les mécanismes de suivi trop faibles. Ainsi, les promesses ont parfois duré moins longtemps que les crises auxquelles elles devaient mettre fin.

À ces insuffisances se sont ajoutées d'autres erreurs. L'urgence de faire taire les armes nous a parfois conduits à différer le traitement de véritables causes qui les faisaient renaître.

La violence a trop souvent semblé ouvrir plus rapidement les portes de la reconnaissance politique que la mobilisation populaire, le mérite, le travail, la loyauté républicaine ou le suffrage universel. Les victimes, quant à elles, ont parfois été appelées à pardonner

avant d'avoir été pleinement entendues, reconstruites et réparées. Nous avons voulu tourner la page sans toujours l'avoir lue jusqu'au bout. Nous avons voulu reconstruire sans assainir suffisamment les fondations. Nous avons voulu réformer l'État sans transformer en profondeur son rapport au territoire, à la justice, à la sécurité, à la responsabilité publique et au service du citoyen. Reconnaître ces insuffisances ne signifie pas condamner le passé. C'est assumer une obligation envers l'avenir.

Mes très chers compatriotes, Cette exigence de vérité sur nos fragilités internes ne doit prêter à aucune équivoque. Reconnaître nos faiblesses, ce n'est pas absoudre ceux qui agressent notre pays. Interroger nos erreurs, ce n'est pas relativiser l'occupation d'une partie de notre territoire. Réformer l'État, ce n'est pas partager avec l'agresseur la responsabilité des crimes commis contre notre peuple. Aucune cause, aucune revendication, aucune blessure - aussi réelle soit-elle - ne peut justifier que l'on ouvre les portes de la maison commune à ceux qui viennent la piller, l'occuper et meurtrir ses enfants. La République Démocratique du Congo est victime d'une agression. Il ne s'agit ni d'une opinion, ni d'une thèse défendue par Kinshasa, mais d'un constat établi par les instances inter-

nationales compétentes et consacré par les résolutions 2773 et 2808 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Le droit international a clairement qualifié les faits : des forces étrangères occupent illégalement une partie de notre territoire, tandis que des groupes armés y sèment la violence, imposent des administrations parallèles et pillent nos ressources. Notre position est claire et demeure inflexible : nous exigeons le retrait complet, effectif et vérifiable de toutes les forces étrangères non invitées ; la cessation de tout soutien politique, militaire, financier ou logistique aux groupes armés ; le démantèlement des administrations parallèles ; le rétablissement intégral de l'autorité de l'État ; ainsi que le retour, dans la sécurité et la dignité, de nos compatriotes déplacés. Nous continuerons à défendre chaque portion du territoire national, à protéger nos populations et à faire valoir les droits de la République devant toutes les instances compétentes. À nos vaillantes Forces armées, à notre Police nationale, à nos services de sécurité ainsi qu'aux résistants patriotes Wazalendo qui défendent la Nation dans le respect de la loi, je réaffirme la reconnaissance de la République. Leur courage et leur sacrifice donnent tout son sens à notre combat pour la souveraineté. Beaucoup

(suite en page 5).

« La République nous précède, elle nous dépasse et elle nous survivra », déclare-t-il

(suite de la page 4).

sont tombés au champ d'honneur. D'autres portent, dans leur chair et leur mémoire, les blessures du combat. À toutes et à tous, la Nation exprime son infinie gratitude.

Mes très chers compatriotes, Depuis mon accession à la magistrature suprême, j'ai fait le choix de l'ouverture, de la consolidation de l'État de droit et du retour de la République Démocratique du Congo au cœur des dynamiques régionales et internationales. J'ai privilégié la diplomatie, sans jamais transiger sur notre souveraineté, notre intégrité territoriale ni les intérêts fondamentaux du peuple congolais. Les processus engagés à Washington et à Doha, ainsi que les initiatives conduites sous l'égide de l'Union Africaine, avec l'appui de la CIRGL, de la SADC, de l'Union Européenne et des Nations Unies, ont ouvert de nouvelles perspectives de sortie de crise.

Le processus de Washington traite principalement de la dimension inter-étatique du conflit, des engagements de la République Démocratique du Congo et du Rwanda, ainsi que des conditions d'une sécurité régionale fondée sur le respect de la souveraineté des États. Le processus de Doha porte notamment sur la cessation des hostilités avec l'AFC/M23, les mécanismes de vérification, l'accès humanitaire et les conditions nécessaires à la stabilisation durable de l'Est de notre pays. L'Union Africaine, à travers sa médiation et son Panel de facilitateurs, veille à la cohérence africaine de ces démarches, en coordination avec les organisations régionales et nos partenaires internationaux. Ces processus sont indispensables. Ils doivent être poursuivis avec constance et leurs engagements pleinement exécutés. Mais ils ne peuvent, à eux seuls, réparer toutes les fractures qui traversent notre Nation. Face aux menaces extérieures, notre sécurité repose d'abord sur notre détermination à défendre la patrie, sur la solidité de nos institutions et sur l'efficacité de notre diplomatie. Elle peut être renforcée par l'engagement ferme de nos partenaires vis-à-vis de l'exigence du bon fonctionnement des mécanismes internationaux. Mais notre cohésion intérieure dépend



La République nous précède, elle nous dépasse, elle nous survivra. DR.

avant tout de nous : elle demeure le fondement le plus sûr de notre souveraineté et la meilleure garantie de notre avenir. Les processus de Washington et de Doha peuvent soutenir nos efforts en faveur de l'assainissement des relations entre États, de la cessation des hostilités et de la stabilisation de l'Est. Mais aucun accord diplomatique ne peut définir, à la place des Congolais, la République que nous voulons bâtir, ni réconcilier durablement nos communautés sans leur pleine participation. Les avancées obtenues sur le terrain diplomatique ne produiront une paix durable que si elles s'appuient sur la cohésion nationale et sur la reconstruction intérieure de la République. C'est pourquoi, après avoir consulté les institutions de la République, les forces politiques et sociales, les confessions religieuses, les autorités coutumières, les milieux scientifiques, plusieurs personnalités de notre pays ainsi que certains de mes pairs de la sous-région, j'ai décidé de convoquer le Dialogue national pour la paix, la cohésion et la refondation de l'État. Ce Dialogue est une initiative souveraine, conçue par les Congolais et pour les Congolais, conduite sur le territoire national et orientée exclusivement vers les intérêts supérieurs de la Nation. Il réunira les filles et les fils de notre pays autour d'un impératif qui dépasse nos personnes, nos partis et nos ambitions, à savoir : défendre la République, consolider la paix, préserver l'unité nationale et protéger nos intérêts stratégiques.

Il ne constituera ni une négociation avec l'agresseur ou ses supplétifs ni un moyen détourné de remettre en cause le choix souverain du peuple exprimé par les urnes. Il ne saurait davantage conduire à la suspension des institutions de la République, lesquelles continueront d'exercer pleinement leurs prérogatives jusqu'au terme constitutionnel de leurs mandats. L'ambition de ce Dialogue est claire : permettre au peuple congolais de ne plus seulement répondre aux manifestations successives de nos crises, mais d'en traiter enfin les ressorts profonds. Pour y parvenir, nous devons cesser d'envisager l'avenir de la République à travers le seul prisme de nos appartenances politiques, de nos rivalités idéologiques et de nos sensibilités communautaires. L'intérêt supérieur de la Nation doit prévaloir sur toute autre considération. La République nous précède, nous dépasse et nous survivra. La cohésion nationale à laquelle nous aspirons ne commande ni l'effacement de nos divergences ni la renonciation à la pluralité démocratique. Elle se fonde sur le respect des différences et la liberté du débat, et se mesure à notre capacité à défendre des projets distincts sans trahir la République, comme à vivre pleinement nos appartenances culturelles, linguistiques, provinciales ou politiques sans jamais les placer au-dessus de notre commune citoyenneté congolaise. Car si la démocratie nous autorise à nous opposer, la Patrie, elle, nous interdit de nous déchirer.

Mes très chers compatriotes, Ce Dialogue national se distinguera d'abord par son ancrage territorial : il ne commencera pas à Kinshasa, mais au cœur de nos 26 provinces, de nos territoires et de nos communautés. Avant les assises nationales, une vaste consultation politique et technique sera organisée dans chaque province. Des forums préliminaires réuniront, au chef-lieu provincial, les populations et les autorités locales, les députés nationaux et les sénateurs élus de la province, les représentants des entités territoriales décentralisées et déconcentrées, les partis et regroupements politiques de la majorité et de l'opposition, la société civile, les autorités coutumières, les confessions religieuses ainsi que les milieux professionnels, économiques, universitaires et scientifiques. Chaque province établira, en toute franchise, son propre diagnostic : les causes de l'insécurité, les conflits fonciers et coutumiers, les tensions communautaires, les insuffisances administratives, les inégalités, les obstacles au développement et les réformes jugées nécessaires. La consultation associera également les institutions et services publics nationaux, les entreprises et établissements publics, les organisations des femmes, des jeunes, des travailleurs, des personnes vivant avec handicap et autres personnes vulnérables, les entrepreneurs, les agriculteurs, les enseignants, les chercheurs, les artistes, les professionnels de santé, les acteurs de l'économie informelle ainsi que la diaspora congolaise.

Chaque entité consultée formulera ses priorités et ses propositions. L'ensemble de ces contributions sera consolidé dans un document de synthèse nationale, qui constituera le socle des travaux et garantira l'ancrage populaire des assises nationales. Ainsi, les assises de Kinshasa ne seront pas le point de départ du Dialogue, mais l'aboutissement d'une parole recueillie à travers tout le pays. Le peuple congolais ne sera pas appelé à entériner les conclusions d'une négociation menée sans lui : il sera la source, la conscience et le véritable auteur de ce processus. Les assises nationales réuniront des délégués reflétant la diversité politique, institutionnelle, sociale, territoriale et culturelle de la Nation. Ce Dialogue ne sera la propriété d'aucun parti, d'aucune institution, d'aucune confession religieuse, d'aucune personnalité ni d'aucune majorité politique. Il garantira une parole libre, contradictoire et responsable, dans le respect de la Constitution, des lois de la République et de l'intérêt national. Telle sera sa différence : une différence de méthode, d'ancrage et de nature. Toutefois, l'inclusivité ne signifie ni l'effacement des principes ni la confusion des responsabilités. Nul ne sera exclu en raison de ses opinions, de ses critiques, de son appartenance politique, de son origine provinciale, de sa langue, de son ethnie ou de sa religion. Mais nul ne peut prétendre s'asseoir à la table de la Nation tout en prenant les armes contre elle. Aucune arme ne confèrera à son porteur un droit supérieur à celui que le suffrage reconnaît au citoyen. Aucune conquête militaire ne pourra être convertie en légitimité politique. Aucun mouvement armé ne pourra invoquer l'inclusivité pour imposer par la force ce qu'il n'a pas obtenu par les voies démocratiques. Le processus de Doha demeure le cadre approprié pour traiter avec l'AFC/M23 des questions relatives à la cessation des hostilités, au désengagement, au cantonnement, au désarmement et aux autres modalités directement liées au conflit. Le Dialogue national ne se substituera pas à ce processus. Il ne deviendra pas davantage une voie parallèle permettant d'obtenir par les armes ce que la démocratie et l'ordre constitutionnel n'ont

pas accordé. Une voie de réintégration au sein de la communauté nationale restera néanmoins ouverte à ceux qui, à titre individuel, renonceront de manière sincère et vérifiable à leur engagement armé et à toute forme de violence, et qui condamneront sans équivoque l'agression dont notre pays est victime. Leur prise en charge s'inscrira dans les mécanismes de désarmement, de démobilisation, de réintégration, de relèvement communautaire et de stabilisation, ainsi que dans les dispositifs de justice et de réconciliation. Mais la paix ne saurait signifier l'impunité. Les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, les actes de génocide, les violences sexuelles graves et les autres crimes imprescriptibles ne pourront être effacés par une amnistie générale ni sacrifiés au nom d'un compromis politique. Nous ne construirons pas la réconciliation sur l'oubli. Nous ne laisserons pas davantage la vengeance, la haine ou la peur décider de l'avenir de nos enfants. Notre responsabilité sera de tenir ensemble deux exigences indissociables : ouvrir le chemin de la paix à celles et ceux qui renoncent sincèrement à la violence et garantir la justice à celles et ceux qui en ont été les victimes.

Mes très chers compatriotes, Afin que ce processus ne demeure pas une simple déclaration d'intention, je prendrai, dans les tout prochains jours, une ordonnance instituant le Comité d'organisation du Dialogue national pour la paix, la cohésion nationale et la refondation de l'État. Ce Comité sera chargé d'assurer la préparation administrative, matérielle et logistique du Dialogue, et de veiller à ce que les préalables indispensables à sa bonne tenue soient réunis. À l'issue de ses travaux, il me soumettra un rapport préliminaire présentant ses conclusions et ses recommandations. Sur la base de ce rapport, je signerai une ordonnance convoquant le Dialogue national. Celle-ci en fixera les principes directeurs, les principales étapes, les modalités de représentation ainsi que les mécanismes de suivi et de mise en œuvre de ses conclusions. Elle instituera également une Commission préparatoire chargée de concevoir et d'organiser le processus, d'en proposer la feuille de

(suite en page 6).

« Ce n'est plus une crise passagère, c'est une génération entière qui est décimée »

(suite de la page 5).

route et de conduire les consultations techniques et politiques. Ses membres seront choisis pour leur compétence, leur probité, leur indépendance d'esprit et leur attachement à l'intérêt national. Les confessions religieuses y seront représentées et contribueront, par leur autorité morale, leur expérience et leur proximité avec les populations, à instaurer la confiance et à favoriser le consensus. Les autres organes du Dialogue, notamment le Bureau et l'Assemblée plénière, ainsi que leurs attributions et leurs modalités de fonctionnement, suivront par la suite. Le processus s'ouvrira par des consultations dans les provinces. Il se poursuivra par des assises nationales à Kinshasa, sur le territoire de la République. Car un dialogue congolais consacré à l'avenir du Congo doit se tenir au Congo, sous la responsabilité des Congolais. L'ensemble du processus sera limité à une durée maximale de trois mois. Il devra être suffisamment inclusif pour garantir une expression libre, pluraliste et représentative, tout en demeurant rigoureusement encadré afin de prévenir l'enlèvement, les manœuvres dilatoires et la dilution des responsabilités. Les assises devront aboutir à l'adoption d'un Pacte national pour la paix, la cohésion et la refondation de l'État. Ce Pacte ne sera pas une déclaration de principes sans lendemain. Ses conclusions seront réparties et mises en œuvre conformément aux compétences constitutionnelles de chaque institution. Les engagements relevant du Président de la République feront l'objet de décisions précises. Ceux qui relèvent du Gouvernement seront traduits en actions assorties d'échéances, de moyens et d'objectifs mesurables. Les réformes relevant du Parlement lui seront transmises conformément aux procédures prévues par la Constitution. Une matrice publique de mise en œuvre précisera, pour chaque engagement, l'institution responsable, le calendrier d'exécution et les résultats attendus. Un mécanisme national de suivi sera institué, et des rapports périodiques seront rendus publics. Chaque Congolaise et chaque Congolais devra pouvoir connaître les engagements exécutés, ceux qui restent à accomplir et les difficultés rencontrées. C'est par la transparence que nous reconstruirons



Des déplacés de la ville de Goma, effrayés par l'arrivée des rebelles de l'AFC/M23 sur Goma. ESTHER N'SAPU.

la confiance. C'est par l'exécution que nous distinguerons ce Dialogue de tous ceux qui l'ont précédé. Je compte également sur l'engagement des autorités coutumières, de la société civile et de l'ensemble des forces morales et sociales de la Nation. Dans cette période décisive, leur ancrage auprès des populations sera essentiel pour contribuer à l'apaisement des tensions, au rapprochement des communautés et à la consolidation de la cohésion nationale. À notre invitation, les partenaires internationaux pourront accompagner la mise en œuvre des engagements nécessitant leur concours, notamment dans les domaines de la paix, de la reconstruction, de la justice transitionnelle, de la réforme du secteur de la sécurité et du développement, et cela dans le strict respect de notre souveraineté et des choix du peuple congolais.

Mes très chers compatriotes, Un dialogue sincère exige un climat politique serein. À cet effet, je donnerai instruction au Gouvernement d'engager, en concertation avec les institutions compétentes et dans le strict respect de la séparation des pouvoirs, la préparation et la mise en œuvre de mesures de confiance et de décriminalisation politique. Conformément à la législation en vigueur, ces mesures devront préserver l'indépendance de la justice, garantir les droits des victimes et tenir

compte des impératifs de sécurité nationale, tout en favorisant un débat apaisé dans lequel chacun pourra défendre ses convictions sans haine, intolérance ni violence. Dans l'esprit de responsabilité et de concorde nationale qui guide cette démarche, je veillerai personnellement à ce que soient réunies, dans le strict respect des lois de la République et des exigences de la paix civile, les conditions de sécurité et de confiance nécessaires au retour et à la participation de ceux de nos compatriotes que les épreuves de notre histoire récente ont conduits, pour diverses raisons, à se tenir en marge de l'unité nationale. J'en appelle également à ceux qui se sont engagés dans des voies contraires à l'idéal national, mais qui souhaitent aujourd'hui se ressaisir: le moment est venu de renouer avec la République et de reprendre pleinement leur place au sein de la communauté nationale. J'invite enfin chaque acteur politique, social, religieux ou communautaire à accomplir le geste d'apaisement que la Nation attend de lui: baisser le ton, renoncer aux discours de haine, proscrire tout appel à la violence, préférer l'argument à l'invective et placer, en toutes circonstances, l'intérêt supérieur de la République au-dessus des intérêts parti-

Congolaises, Congolais, Mes très chers compatriotes, L'heure n'est plus aux

postures stériles. L'heure n'est plus aux querelles de préséance ni aux fractures entretenues au détriment du peuple. L'heure est au sursaut, à l'unité et à l'action. Au-delà des crises présentes, la démarche que nous engageons nous invite à un choix historique: voulons-nous leur léguer une République condamnée à subir les crises, ou un État capable de les prévenir et de protéger durablement sa population? Voulons-nous leur laisser un territoire immense mais inégalement administré, ou une puissance publique présente dans chaque province, jusqu'au dernier village et à la dernière frontière? Voulons-nous une démocratie où chaque compétition politique menace la cohésion nationale, ou une République où les désaccords s'expriment librement, sans compromettre la paix civile ni la continuité de l'État? Voulons-nous, enfin, leur transmettre une économie qui exporte ses richesses tout en maintenant son peuple dans la précarité, ou une économie qui transforme ses ressources, crée des emplois, réduit les inégalités et améliore réellement les conditions de vie? Nous devons bâtir une République où nul n'aura à prendre les armes pour être entendu; où l'appartenance ethnique, provinciale ou sociale ne sera ni un privilège ni un motif d'exclusion; où la justice ne sera pas l'apanage des puissants; où, enfin, notre diversité ne sera plus instrumenta-

lisée pour nous diviser, mais reconnue comme une richesse et mise au service de l'unité nationale. Nous voulons une République réconciliée avec elle-même, respectée dans la région et capable d'assumer, au cœur de l'Afrique, le rôle que lui assignent son histoire, sa géographie, son peuple et ses ressources. À la jeunesse congolaise, je veux dire ceci: ce Dialogue ne concerne pas seulement le pays tel qu'il est aujourd'hui. Il engage l'État dont vous hériterez demain. Ne laissez personne décider de votre avenir sans vous. Prenez toute votre place dans ce processus. Portez-y vos idées, vos exigences, votre créativité et votre volonté de transformation. Rejetez les discours de haine, les manipulations identitaires et les appels à la violence. La République a besoin de votre intelligence, de votre énergie et de votre courage. Aux responsables politiques, je demande de mesurer pleinement la portée de ce moment. Le Dialogue ne devra être ni un marché politique, ni un instrument de repositionnement personnel, ni une tribune de règlement de comptes. Il devra servir exclusivement la paix, l'unité nationale et l'intérêt supérieur de la République. Aux États et organisations partenaires, notamment les États-Unis d'Amérique, l'État du Qatar, l'Union Africaine et l'Union Européenne, les participants solliciteront un accompagnement ferme et constant.

Celui-ci devra contribuer au retrait des troupes rwandaises du territoire congolais, au dépôt des armes par l'AFC/M23 et à l'aboutissement des processus engagés à Washington et à Doha. Pour ma part, je prends devant la Nation l'engagement de garantir l'indépendance, la représentativité et la sécurité de ce Dialogue. Je veillerai à ce qu'il ne soit confisqué par aucun camp ni détourné de sa finalité. Je veillerai également à ce que ses conclusions ne se perdent ni dans les calculs politiques, ni dans l'oubli. Elles devront être traduites en décisions, en réformes et en résultats concrets pour notre peuple. Nous avons hérité d'un pays immense, mais d'un État encore fragile. Nous n'avons pas choisi cet héritage, mais nous pouvons choisir ce que nous en ferons. Il nous appartient de transformer les souffrances d'hier en fondations pour demain, et transmettre aux générations futures non pas un pays perpétuellement à reconstruire, mais un État solide, une Nation unie et une République souveraine, pleinement maîtresse de son destin. C'est dans cet esprit que je déclare officiellement lancé le processus du Dialogue national pour la paix, la cohésion et la refondation de l'État. Que vive l'unité nationale. Que Dieu bénisse la République Démocratique du Congo et son peuple.

Je vous remercie.

Dialogue, à quel prix?

Le problème du Dialogue annoncé le 17 juillet par le Président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo à une délégation d'évêques des Églises Catholique, du Christ au Congo, de Réveil du Congo, de la Communauté musulmane du Congo, ce n'est pas des dirigeants des Églises congolaises qui vantent publiquement, solennellement, incroyablement Paul Kagame devant des médias quand Paul Kagame, le président du Rwanda, détruit publiquement, solennellement, incroyablement le Congo, et qu'il annonce un projet d'annexion définitive des territoires congolais à son pays, qu'il dit et répète sans cesse désormais lui appartenir, quand Paul Kagame détruit les évêques de son pays, le Rwanda, leur cloue le bec, éventre ses opposants sans que cela n'émeuve personne sur terre.

Le problème du Dialogue annoncé ce n'est pas sa tenue ou sa non-tenue - en démocratie, le dialogue est permanent et, face à une crise, le dialogue rapproche et soude les hommes, assure l'unité - mais l'unité ne fait nullement reculer l'agression. Qui ne penserait à l'Ukraine si unie politiquement, patriotiquement autour de son président Volodymyr Zelensky ou à l'Iran si rangé derrière le Chef Suprême, les Pasdaran, les Gardiens de



À la Cité de l'Union africaine, à Kinshasa, le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a accordé une audience à une délégation de représentants des confessions religieuses congolaises et a fait annoncer à l'issue de cette audience de près de deux heures par le Cardinal Fridolin Ambongo Besungu l'organisation d'«un dialogue national inclusif». DR.

la Révolution mais ces deux pays et leurs régimes auraient-ils pu sortir la tête de l'eau comme c'est le cas présentement - le premier face à la puissante armée russe, le deuxième face à l'armada américano-israélienne - s'ils n'avaient pas disposé et déployé avec détermination une puissance de feu qui fait réfléchir et fait reculer l'adversaire ?

LE RETRAIT DE NANGAA.

Qui n'a pas vu ce western spaghetti emblématique franco-italien-espagnol «le Soleil rouge» sorti en France le 15 septembre 1971 qui fait réfléchir avec Charles Bronson, Alain Delon, Ursula Andress, Toshirō Mifune, Germaine Lefebvre Capucine, Guido Lollobrigida, qui montre que face à l'ennemi commun - une bande de hors-la-loi - qui, en 1870, en Arizona, quand l'ambassadeur du Japon Sakagushi, accompagné de deux samourais, Kuroda et

Namuro, se rend, en train à Washington, à bord d'un wagon privé pour prendre ses fonctions, ces hors-la-loi attaquent le train, s'emparent d'une cargaison d'or et d'un sabre de grande valeur que l'ambassadeur souhaitait offrir au président des États-Unis et que le samouraï est chargé par son ambassadeur de retrouver le sabre sous sept jours, faute de quoi il devra se faire hara-kiri - le suicide par éviscération -, le camp doit resserrer les rangs mais pour gagner, il doit sortir l'artillerie lourde pour se faire craindre et se faire respecter. Mais les armes seules ne suffisent pas. Le camp doit compter sur des hommes engagés (le casting), la discipline, la conduite du projet, la gouvernance. Sans l'armada, sans les hommes, que faire devant un agresseur surarmé, déterminé, que l'extérieur appuie et appuie matériellement ?

Les discours récents et répétés de Paul Kagame n'éclairent-ils pas la pensée du régime rwandais d'aujourd'hui quand il déclare : « l'AFC-M23 n'est rien. Ils peuvent s'en aller, retourner chez eux. Mais les causes profondes de cette guerre seront réglées par la récupération de nos territoires cédés au Congo par les colons belges ». Ne faut-il pas y voir là les raisons de l'annonce du retrait de Nangaa du projet de dialogue ? Sans le casting (les hommes), sans les armes, le Congo peut-il échapper à la soudanisation-balkanisation ? Le pays n'est-il dans la situation d'une famille fusionnelle qui voit des hommes lourdement armés, des assassins froids et impitoyables pénétrer dans son salon, y prendre place, décidés d'y rester ? Quelles scènes le père, la mère, les enfants vont désormais voir ? L'accaparement des stocks de vivres

gardés au congélateur, l'occupation des chambres des parents, des scènes obscènes de viol de la mère, des filles, etc. Si cette famille n'a rien vu venir, n'a aucune défense - les armes - ne va-t-elle pas assister à un carnage sauf à accepter de se laisser dépouiller de tout en abandonnant ses biens ? Quand des Églises vantent incroyablement Paul Kagame, cela rappelle février 2021 quand les mêmes Églises en visite à Kindu, chef-lieu de la province du Maniema, à l'est, ont loué des infrastructures érigées par l'ancien Premier ministre Augustin Matata Ponyo Mapon en appelant les hommes politiques de leurs provinces à suivre cet exemple. Mais quel exemple ? Avaient-ils oublié ou n'étaient-ils pas informés - ce qui est grave - que les millions de \$US mis dans l'érection de cette Université de Mapon - du nom de l'ancien Premier

ministre qui fut aussi ministre des Finances - provenaient de fonds détournés d'un projet à l'ouest tant vanté du parc agro-industriel de Bukanga Lonzo ?

ON A LE TOURNIS.

À Kindu, on avait pu entendre des phrases glorieuses de la bouche des évêques. «M. Matata Ponyo mérite d'être hissé parmi les Congolais les plus respectables. Ce qu'il a fait de Kindu, c'est une partie de la République élevée. Si chaque Premier ministre congolais arrivait ce qu'il a fait, on aurait un exemple d'un village où il y aurait plusieurs foyers de feu et qui serait alors éclairé (...) Il faut respecter M. Matata. Il faut avoir le courage de parler de bien de lui (...)». Qu'est-ce qui se

passé dans la tête de cette « élite » congolaise ? Mardi 20 mai 2025, le verdict tombe. À la Cour constitutionnelle, Matata condamné à 10 ans de travaux forcés pour détournement de 240 millions de \$US de fonds publics. La justice ordonne la confiscation de tous ses biens. Au soir du prononcé, avec la complicité de cette « élite », le condamné s'évade, trouve refuge à l'étranger, prend place avec des opposants qui l'acceptent. Le 20 juillet 2026, le Congo voit au bas d'un communiqué de presse le nom de Matata. Intitulé «le C64 donne une chance au dialogue et attend des actes avant le 15 août 2026», on lit : «(...) Si le dialogue national inclusif n'est pas officiellement convoqué au plus tard le 15 août 2026, ou si les engagements annoncés demeurent sans traduction concrète, la Coalition en tirera toutes les conséquences politiques et appellera le peuple congolais (...) à reprendre les actions citoyennes». Comment suivre la vie politique du Congo ? Quels risques ? Quel crédit lui accorder ? Quelle légitimité ? C'est le tournis. Je poste un X (tweet @kkmtry) qui fait le buzz (en une journée, plus de quarante mille vues, merci mes Compatriotes, merci mes followers). «Un détournement de millions de \$US de fonds publics, condamné par la plus haute justice du pays, s'évade au soir du prononcé, trouve refuge à l'étranger, s'associe avec des opposants, signe une sommation adressée aux Institutions réclamant le dialogue, etc., Dieu aide mon pays ».

KKMTRY ■

Prenez-le dans les librairies du monde

Trouvez votre exemplaire à la [fnac.com](https://www.fnac.com), [amazon.com](https://www.amazon.com) ou dans les librairies de Kinshasa

**Quand un acteur politique majeur
de l'intérieur dévoile les arcanes du pouvoir congolais**



Parution le 22 janvier 2026. Format 140x210 mm, 448 pages, 20€ TTC contact presse : Anne Testuz anne@atestuz.com tél : 0664190065
Éd. © Le Cherche-Midi, 92 avenue de France, 75013, Paris seviceclients@lisez.com Composition : Facompo Dépôt légal : Janvier 2026 ISBN 978-2-7491-8537-8

Quand le système de communication s'enfonce dans une crise jamais connue à ce jour dans le pays

Revu, corrigé, complété.

Vérité toute crue, connue de tous, banalisée par tous : aujourd'hui au Congo, il n'existe pas un texte qui soit lu sur une radio, rendu sur une télé, publié dans un journal version papier, diffusé ou repris sur un site en ligne sans qu'il n'ait été préalablement payé par un client.

S'il est payé par «un client», c'est signe qu'il y a un but recherché. Le but peut être d'informer le Congolais et l'étranger d'un événement quelconque mais le texte peut aussi poursuivre un but martial, chercher à nuire un concurrent, à faire mal à un adversaire, à régler des comptes. Mais si le devoir du journaliste consiste à préalablement vérifier, mieux, à contrevérifier l'information qu'il a sous les yeux, ce qui l'oblige déontologiquement à commencer par se documenter sur la source, le média qui a transmis « l'information » ou l'individu qui a fait la déclaration ou tenu des propos («Who says What to Whom in Which channel with What effect», «Qui (dit) quoi (à) qui (par) quel moyen (avec) quel effet», les sept questions élémentaires de l'Américain Harold Dwight Lasswell qui fondent une information et rappellent la méthode antique du QQQQCCP (connue comme l'Hexamètre de Quintilien datant de l'époque de Jésus-Christ), au Congo d'aujourd'hui, le journaliste s'astreint à ce devoir premier, se passe d'une rigueur morale, professionnelle, éthique, déontologique. Il publie «l'information», empoche les billets de banque et l'affaire s'arrête là. Mais si une personne s'est sentie visée par cette «information» diffusée et qu'elle se présente au média qui a diffusé cette information ou généralement à un média qui n'aurait pas diffusé l'information querellée, pour faire valoir un démenti ou un recadrage, pratique déontologiquement, professionnellement, légale-



WhatsApp, Facebook, X, TikTok, Messenger, sont les géants du Web qui dominent le flux d'information mondial. DR.

ment, condamnable, il lui faut à son tour mettre la main à la poche et sortir des billets de banque. Ce qui fait l'affaire du média, du journaliste... Le droit de réponse - une disposition planétaire légale qui permet à quiconque est nommé ou est désigné dans un média de faire publier gratuitement sa propre version des faits par l'envoi au responsable de la publication d'un texte cadré sans avoir à prouver un préjudice ou une erreur - n'a nullement lieu au Congo. Le fait pour un journaliste de réclamer un paiement pour diffuser une information non commerciale viole gravement l'éthique du métier. En déontologie, cela s'apparente à de la corruption ou à du chantage vénal. Toutes les chartes professionnelles interdisent formellement de monnayer une publication ou une rétention de nouvelle. OÙ EST LA VIE DEMAIN? Plutôt que d'informer le public en toute neutralité, au Congo, le journaliste choisit de vendre son pouvoir d'influence. Accepter ou exiger de l'argent pour traiter un sujet c'est trahir sa mission fondamentale. Il y a

la corruption et vénalité. Utiliser sa position pour soutirer de l'argent détruit la confiance du public envers les médias. Quel rôle des instances d'autorégulation ? Existent-elles au Congo ? Ne devraient-elles pas condamner fermement ces pratiques qualifiées pénalement sous d'autres cieux d'extorsion ou de chantage et impliquent des poursuites judiciaires ? Certes, l'avènement des réseaux sociaux - WhatsApp, Facebook, X, TikTok, Instagram, Messenger, etc., ces géants du Web qui dominent le flux d'information mondial, etc. -, des médias en ligne et d'information en continu qui fournissent l'actualité 24:00' sur 24:00', à la télé, à la radio, sur le web, etc., se caractérisant par des flashes répétés - les Breaking News de CNN -, des directs permanents et des analyses en temps réel, a transformé le paysage médiatique mondial en imposant le paradigme de l'immédiateté. Cette mutation profonde a forcé les médias traditionnels à réinventer leurs modèles économiques, leurs formats éditoriaux et leur rapport au public. Cette mutation qui marque tant le Congo, donne tant d'insomnies à tant de

personnes sur terre, a-t-elle été repensée, fait-elle débat quand ce nouveau monde fait l'objet de restrictions croissantes dans de nombreux États pour son addiction ? Entre impératifs de sécurité nationale, lutte contre la désinformation et la protection des mineurs, la régulation de ces plates-formes est un enjeu politique majeur à l'échelle planétaire. N'est-ce pas là l'origine de cette crise du système de communication congolais qui s'enfonce à un niveau jamais atteint à ce jour allant jusqu'à transformer la scène politique à une scène de théâtre, qui fait dégoûter la pratique politique à la population ? Jamais l'insulte facile, l'injure puérile, l'insulte répugnante, vulgaire, misérable, les dénominations non étayées, les diffamations quelconques que parfois rien n'explique ou ne justifie et qui sont souvent des mises en scène n'avaient été aussi sorties des bouches aboyantes et atteint un tel niveau d'agressivité extrême, touchant à la vie privée ou intime, une telle escalade de diffamation ou de polarisation du débat public au point de conduire la population à une perte de confiance envers les

institutions traditionnelles. Et quand cette escalade verbale se déroule dans un contexte que connaît le Congo avec la présence sur le territoire national des forces armées étrangères d'occupation, décidées de jamais s'en aller, ne faut-il pas y voir une stratégie de campagne déployée par ces ennemis, une main noire ? Face à des tels dégoûts et des tels dégâts, doit-on toujours continuer à se vanter du niveau de sa démocratie et de la liberté de parole dont les Citoyens tireraient profit ? Lorsque les mécanismes d'autorégulation d'une profession - qui certes sont dépourvus de réels pouvoirs de sanction légale ou de contrainte physique - échouent à faire respecter leurs règles déontologiques, ne faut-il pas faire intervenir le système judiciaire pour restaurer l'ordre public et protéger les tiers, à savoir, les Citoyens ? Mais cette responsabilité n'incombe-t-elle pas avant tout à l'État, c'est-à-dire, au Gouvernement, au Parlement, aux institutions publiques, à la société civile qui devraient sonner l'alarme en l'espèce ? Pense-t-on que ce phénomène avec ses millions de profils éparpillés dans

le monde, cette prolifération massive et globale de créateurs de contenu sur les réseaux sociaux qui se prennent pour des deus ex machina - des Congolais basés dans tel pays, logeant leurs sites dans tel autre et qui sont suivis par les Congolais qui s'en sont rendus malades au point d'être convaincus qu'ils ne s'en guériront jamais - pourrait-il disparaître demain comme par magie sans une étude scientifique menée aujourd'hui par l'élite pour en déceler les causes et leur trouver des solutions au moment où sur les médias, les journalistes eux-mêmes vantent tant les millions de \$US collectés auprès de leurs mentors ? Ne faut-il pas finalement réinventer la vie ? Il faut se poser la question s'il existe au Congo un régime d'aide à la presse privée comme il en existe ailleurs dans des régimes démocratiques. C'est le cas de la France par exemple où ces Fonds stratégiques pour le développement de la presse ou l'Aide à la Diffusion nés en 1796 visent à favoriser un certain pluralisme du paysage médiatique et à donner ses chances aux nouveaux titres et un choix réel aux lecteurs... KKMTRY

LA PRÉCISION DU FAIT
LA RECHERCHE DU DÉTAIL
LA PUISSANCE DU VERBE
LA FORCE D'UN MÉDIA.

Suite au scandale des réseaux sociaux, les États-Unis frappent fort et leur font payer des milliards de \$US

Addiction à Facebook et Instagram : Meta, l'entreprise de Mark Zuckerberg s'évite un procès historique et une sanction colossale aux États-Unis. Si les pays d'Europe ne sont pas tous vent debout contre les réseaux sociaux, la région a développé le cadre réglementaire le plus strict au monde pour encadrer leurs dérives. Plutôt qu'une opposition totale, il s'agit d'une volonté farouche de régulation pour protéger les citoyens, la démocratie et les mineurs.



Selon Santé publique France, les enfants mineurs en France âgés de 6 à 17 ans passeraient en moyenne 4 heures 11' par jour sur des écrans. UNSPLASH.

Face aux réseaux sociaux, l'action européenne se présente en deux grands axes. Il y a la réponse collective : Une régulation de fer. Si l'Union Européenne ne bannit pas les réseaux sociaux, elle leur impose des règles du jeu très strictes à travers deux lois majeures : le Règlement général sur la protection des données, le RGPD qui encadre strictement la manière dont les plateformes collectant et utilisant les données personnelles. Le Digital Services Act, le DSA, un texte qui force les géants de la Tech (Meta, TikTok, X- ex-Twitter) à chasser activement les contenus illégaux, la désinformation et à protéger la santé mentale des mineurs, sous peine d'amendes colossales (jusqu'à 6 % de leur chiffre d'affaires mondial). Sur les initiatives nationales, on observe des tensions ciblées. Certains pays vont parfois plus loin en raison de crises ou de débats internes. Sur la protection des mineurs, plusieurs pays, la France, le Royaume-Uni ou l'Espagne, votent ou étudient des lois pour imposer une « majorité numérique » (interdiction ou restriction forte avant 13 ou 15 ans). Il y a aussi le bras de fer politique avec des tensions extrêmes apparaissant régulièrement. La France a récemment marqué les esprits avec l'arrestation du patron de Telegram, Pavel Durov, pour un manque de modération sur sa plateforme, tandis que

le réseau X Elon Musk, le milliardaire n°1 au monde, fait face à des menaces régulières de blocage en Europe s'il ne respecte pas les lois sur la désinformation. Quant aux interdictions ciblées, presque tous les gouvernements européens et les institutions de l'UE ont interdit à leurs fonctionnaires d'installer TikTok sur leurs téléphones professionnels pour des raisons de cybersécurité. En clair, l'Europe cherche un équilibre : elle ne souhaite pas se priver de ces outils de communication, mais elle refuse de laisser les entreprises de la Silicon Valley ou d'Asie opérer sans contrôle sur son territoire.

LES MINEURS RENDUS DÉPENDANTS.

En France, le Parlement français avait définitivement adopté une proposition de loi interdisant l'accès aux réseaux sociaux aux moins de 15 ans - une première en Europe - ainsi que l'usage du téléphone portable au lycée. Présentée comme une mesure phare de la fin de mandat d'Emmanuel Macron, la réforme qui visait la protection des mineurs en ligne, reposait sur la mise en place, par les plateformes, de dispositifs de vérification d'âge, dès le 1er septembre pour les nouveaux comptes, puis à partir de janvier 2027 pour les comptes existants. Le gouvernement

voulait lutter contre le cyberharcèlement et la baisse de la santé mentale. Selon Santé publique France, les enfants de 6 à 17 ans passeraient en moyenne 4:11' par jour sur des petits écrans. Mais le Conseil constitutionnel - la « Chambre des Sages » - a, le 14 août 2026, censuré le texte et rejeté l'interdiction pour les moins de 15 ans. L'institution a estimé que cette mesure porte une atteinte trop forte à la liberté d'expression. Le texte ne protégeait pas assez le respect de la vie privée des jeunes. La Loi a été publiée au Journal officiel le 25 août 2026. Elle contient d'autres mesures de protection, mais sans l'interdiction d'accès générale. L'interdiction des téléphones portables est étendue aux lycéens pendant les cours. Aux États-Unis, pour avoir délibérément rendu les mineurs dépendants de ses réseaux sociaux et menacée par plusieurs États d'une amende colossale allant jusqu'à 200 milliards de \$US, Meta, la maison mère de Facebook, Instagram et WhatsApp, l'entreprise du multi-millionnaire Mark Zuckerberg qui dispose d'une fortune estimée précisément à pas moins de 200 milliards de \$US, a réussi à clore le débat. Le 26 août, le P-dg et actionnaire principal de Meta, est parvenu à trouver un accord amiable avec 48 des 50 États américains et plusieurs autres territoires. Mark Zuckerberg

a ainsi réussi à sauver sa fortune. Il a accepté de limiter l'accès des adolescents à ses plateformes et de verser jusqu'à 18 milliards de \$US pour clore les poursuites, soit l'équivalent d'un mois de chiffre d'affaires. Cette somme à verser reste toutefois nettement inférieure aux sanctions auxquelles l'entreprise s'exposait en cas de condamnation. Et deux États américains, le Nouveau-Mexique et la Floride, n'ont pas signé cet accord et maintiennent leurs procédures alors que de très nombreuses procédures sont encore en cours aux États-Unis, initiées par de jeunes utilisateurs reprochant aux algorithmes de Facebook et Instagram d'avoir entraîné une addiction aux réseaux sociaux et accentué des troubles psychologiques et du comportement. À la suite d'addiction aux réseaux sociaux, l'un des géants du numérique au monde a ainsi échappé finalement à un procès retentissant. Le groupe californien était accusé d'avoir favorisé l'addiction des mineurs à ses réseaux sociaux. Ces contraintes ne s'appliqueront qu'aux enfants et adolescents des États et territoires américains signataires, et l'accord précise qu'il ne crée aucun précédent ailleurs, «ni dans aucune juridiction internationale». L'annonce de l'accord est intervenue une semaine après l'ouverture des débats dans un procès

retentissant, précédé par deux condamnations historiques de Meta dans des dossiers similaires cette année, à Santa Fe (Nouveau-Mexique) et Los Angeles (Californie). Plus précisément, les États américains accusaient l'entreprise de Mark Zuckerberg d'avoir conçu ses plateformes, Facebook et Instagram, pour retenir les adolescents, menti sur leurs effets sur les enfants et violé une loi fédérale sur la collecte des données des moins de 13 ans.

CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE CALIBRAGE.

La maison mère de Facebook et Instagram a accepté de procéder à des changements significatifs dans le calibrage de ses produits pour les jeunes utilisateurs, selon un document versé mercredi au dossier, qui doit encore être validé par une juge fédérale d'Oakland, Californie. Meta a annoncé que, dans les territoires américains concernés, les moins de 18 ans ne pourront pas utiliser Facebook et Instagram plus de deux heures par jour, une limite cumulée sur les deux plateformes, et, en seront privés la nuit, entre minuit et 6 heures du matin, selon le projet d'accord versé mercredi au dossier, résumé dans un communiqué de Meta (Nouvelle fenêtre). L'accord doit encore être validé par une juge fédérale d'Oakland (Californie). Meta annonce aussi

qu'il va limiter Instagram à deux heures par jour pour les mineurs et bloquer les vidéos la nuit aux États-Unis. Meta a également accepté de procéder à des changements significatifs dans le calibrage de ses produits pour les jeunes utilisateurs, selon un document versé au dossier, qui doit encore être validé par une juge fédérale d'Oakland en Californie. Parmi les autres mesures promises par l'entreprise de Mark Zuckerberg, un «mode école» qui garantirait que les mineurs ne reçoivent pas la plupart des notifications de Facebook et Instagram entre 08:00' et 15.00', des messages de prévention toutes les 15 minutes d'utilisation ininterrompue, ou encore un blocage des filtres simulant des maquillages «extrêmes» ou des opérations de chirurgie esthétiques qui seront désactivées. Par défaut, les mineurs ne verront plus le nombre de «likes» dont les comptes seront masqués et de réactions à leurs publications, affirme aussi l'entreprise. Les notifications seront aussi coupées de 22:00' à 07:00' et pendant les heures de classe. Ces réglages, que seul un parent pourra assouplir, doivent entrer en vigueur au sein des États signataires dans les six mois. Dans son communiqué, Meta demande à ses rivaux TikTok et YouTube (filiale d'Alphabet, la maison mère de Google) de «rejoindre» cette initiative et «d'adopter ce nouveau standard pour s'assurer que les adolescents utilisent les réseaux sociaux d'une façon saine et responsable». L'État de Californie pourrait recevoir entre 1,5 et 2,1 milliards de \$US si le tribunal approuve officiellement l'accord, selon une annonce du procureur général de Californie, Rob Bonta. «Aujourd'hui, nous avons conclu un accord avec Meta qui rendra les réseaux sociaux moins dangereux pour nos enfants et changera radicalement la vie des enfants et de leurs familles», a déclaré Rob Bonta dans un communiqué. «Meta s'est engagée à entreprendre des transformations majeures qui réduiront les risques liés à ses plateformes, et ce, dans les prochains mois».

avec AGENCES ■

Le Gouvernement mobilise plus de 2,4 millions de \$US pour améliorer la navigabilité des voies fluviales et déclencher les bassins de production



De g. à dr., Jean-Pierre Bemba Gombo, VPM en charge des Transports, Voies de Communication et Désenclavement et Daniel Mukoko Samba, VPM en charge de l'Économie nationale, à la cérémonie de signature du protocole d'accord entre la RVF et le FOREC. DR.

Dans le cadre de sa mission d'assister le Gouvernement dans la mise en œuvre de sa politique d'approvisionnement régulier du pays en produits de base, le Fonds de Régulation Économique (FOREC), établissement placé sous la tutelle du Ministère de l'Économie nationale, a signé, le vendredi 28 août 2026, avec la Régie des Voies Fluviales (RVF), établissement placé sous la tutelle du Ministère des Transports, Voies de Communication et Désenclavement, un protocole d'accord portant sur le financement d'un programme d'aménagement et d'entretien des voies navigables. D'un montant de 2.423.310 dollars américains, ce financement vise à réhabiliter et à sécuriser des corridors fluviaux stratégiques afin de désenclaver les bassins de production et de faciliter l'acheminement des produits agricoles vers les grands centres de consommation. Ce projet, porté conjointement par le FOREC et la RVF, part du constat effectué par le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Économie nationale, Daniel Mukoko Samba, lors de ses différentes missions économiques à l'intérieur du pays. Ce constat révèle que la RDC dispose d'environ 16.000 km de voies navi-

gables, constituant un axe essentiel d'intégration économique, mais dont l'exploitation est fortement affectée par la dégradation des conditions de navigabilité, l'insuffisance du balisage et la présence d'obstacles physiques. À cet effet, le projet prévoit l'aménagement prioritaire d'un linéaire global de 2.299 km, réparti sur deux grands corridors. Le premier, l'axe Nord-Ouest : Kinshasa- Mogalo par le fleuve Congo (600 km), la rivière Ubangi (356 km) et la rivière Lua (142 km), jusqu'à proximité de Gemena. Le second est l'axe Centre-Sud : Kinshasa- Ndomba, comprenant le fleuve Congo jusqu'à Kwamouth (193,5 km), la rivière Kasai (605 km), la Sankuru (464,5 km) et la Lubi (131,5 km), jusqu'à Ndomba, à environ 83 km de Mbuji-Mayi. Au total, près de 2.300 kilomètres de voies navigables sont concernés par cette première intervention. D'après le Secrétaire Exécutif du Fonds de Régulation Économique, Jean-Paul Nemoyato, l'enjeu dépasse donc le simple balisage. Il s'agit de rétablir des corridors logistiques entre les zones de production agricole, notamment du Sud-Ubangi et de l'espace Kasai, et les marchés de consommation. À ce sujet, il souligne : « L'amélioration de la navigabilité devrait ainsi contribuer à faciliter l'évacuation des produits agricoles, à fluidifier les échanges commerciaux et à réduire les coûts logistiques, notamment sur les axes reliant les zones productives du Sud-Ubangi et de l'espace Kasai aux grands circuits de commercialisation. »

Par ailleurs, le programme est assorti d'un dispositif spécifique de suivi destiné à garantir la traçabilité des ressources, le contrôle de leur utilisation ainsi que la bonne exécution des travaux. Un comité de suivi réunira notamment les représentants du Ministère de l'Économie nationale, du Ministère des Transports, Voies de Communication et Désenclavement, du Ministère du Développement rural, ainsi que ceux de la Cellule de Redressement Productif (CEREP), du FOREC et de la RVF.

À cette occasion, la Direction générale de la RVF a salué la portée stratégique de cet appui financier : « Ce financement constitue une étape importante dans notre volonté commune de sécuriser la navigation, d'améliorer la navigabilité et de renforcer la connectivité entre les différents territoires de la RDC, au bénéfice des populations et des opérateurs économiques. », a-t-il déclaré.

Cette initiative s'inscrit dans la stratégie gouvernementale visant à améliorer la circulation des biens, rapprocher les zones de production des marchés, soutenir les activités économiques locales et contribuer à la sécurité de l'approvisionnement des grands centres urbains.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°160/2026
Fait à Kinshasa, le 28 août 2026 Cellule de communication.



Une mise au point du ministère de l'Économie nationale



METTEZ VOTRE ACTIVITÉ EN CONFORMITÉ AVEC LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION.

Vous êtes opérateur économique en RDC ? Découvrez les nouvelles dispositions légales, demandez votre **Avis de Non-Objection (ANO)** ou régularisez votre situation avant la date limite.

Le Ministère de l'Économie nationale tient à saluer l'intérêt porté par la presse aux questions touchant à la régulation du commerce intérieur et au respect de la législation économique.

Sur le fond, l'article 7 de la Loi particulière n°73-009 du 5 janvier 1973 sur le commerce prévoit effectivement la possibilité d'exercer simultanément le commerce de gros, de demi-gros et de détail, tout

en interdisant le cumul des marges bénéficiaires. Toutefois, cette disposition s'inscrit aujourd'hui dans un environnement juridique et économique qui a profondément évolué. En pratique, l'exercice simultané du commerce de gros et du commerce de détail peut conduire un grossiste à se retrouver en concurrence directe avec les détaillants qu'il approvisionne, avec des conséquences potentielles sur l'équilibre des circuits de distribution et les conditions de concurrence.

Cette préoccupation trouve notamment son prolongement dans la Loi n°18/020 du 9 juillet 2018 relative à la liberté des prix et à la concurrence.

Son article 28 impose aux opérateurs économiques le respect du libre jeu d'une concurrence saine et loyale.

L'article 29 classe notamment parmi les pratiques anticoncurrentielles l'abus de position dominante et l'exploitation abusive d'un état de dépendance économique, encadrés respectivement par les articles 32 et 33. Ces dispositions donnent ainsi à la régulation du marché intérieur une dimension qui ne se limite plus à l'organisation formelle des catégories de commerce, mais prend également en considé-

(suite en page 13).



Au Congo, le petit commerce est exclusivement réservé aux Congolais, rappelle le ministère de l'Économie nationale



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

LE PETIT
COMMERCE

Réservé exclusivement aux
nationaux Congolais.

Activités concernées :

La vente de produits sur les marchés publics, les étals
de denrées alimentaires, le commerce ambulant,
les petites cabines de vente de services (tels que la
recharge mobile, le transfert de crédit) et toutes les
structures de subsistance de petite taille.

Suivant ➡

(suite de la page 12).

ration les effets des pratiques des opérateurs sur le fonctionnement de la concurrence. C'est précisément dans l'exercice de son pouvoir de régulation que le Gouvernement a adopté le Décret n° 26/011 du 30 mars 2026 portant mesures d'exercice du petit commerce et du commerce de détail.

Pris au regard des Lois de 1973 et de 2018, il constitue aujourd'hui l'outil principal de régulation de cette question. Son article 6 prévoit, afin de prévenir les abus de position dominante, que nul ne peut exercer simultanément le commerce de gros et de détail, en application du principe de non-cumul des marges. L'interdiction contestée relève donc d'un dispositif réglementaire du Gouvernement visant à préserver l'équilibre concurrentiel.

La communication du Ministère s'inscrit dans la mise en œuvre de ce dispositif réglementaire et

dans l'exercice de sa mission de régulation du marché intérieur. Elle vise à prévenir les déséquilibres susceptibles d'altérer le libre jeu de la concurrence et à préserver la place des PME et des détaillants dans les circuits de distribution. Il ne s'agit donc pas d'ignorer la Loi particulière de 1973, mais de replacer ses dispositions dans l'ensemble du cadre juridique actuellement applicable, notamment celui relatif à la liberté des prix et à la concurrence, ainsi que dans le contexte des mesures réglementaires adoptées en 2026. Les constats effectués sur le terrain font par ailleurs apparaître des situations dans lesquelles des opérateurs présents dans le commerce de gros développent également leurs propres circuits de vente au détail, les plaçant en concurrence directe avec les détaillants qu'ils approvisionnent. C'est notamment à ce type de déséquilibre que répondent les mesures actuellement mises en œuvre. Cette situation confirme enfin l'importance de poursuivre la modernisation et l'harmonisation du cadre juridique applicable au commerce intérieur. Les travaux engagés conjointement par le Ministère de l'Économie nationale

et le Ministère du Commerce extérieur en vue de l'élaboration d'un Code du commerce participent à cet objectif. Le Ministère de l'Économie nationale continuera à exercer sa mission de régulation afin de préserver l'équilibre du marché, de promouvoir une concurrence saine et loyale et d'accompagner les opérateurs économiques dans l'application de la réglementation en vigueur.

Références juridiques principales :

- Loi particulière n°73-009 du 5 janvier 1973 sur le commerce ;
- Loi n°18/020 du 9 juillet 2018 relative à la liberté des prix et à la concurrence, notamment ses articles 28, 29, 32 et 33;
- Décret n°26/011 du 30 mars 2026 portant mesures d'exercice du petit commerce et du commerce de détail.

Fait à Kinshasa le 21/08/2026
Cellule de communication.



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Trump

Il admire la puissance

Par le Professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba.

Il est pour l'Amérique, son Amérique seule. «America First», l'Amérique d'abord. Il est pour la Puissance. «Make America Great Again», rendons sa grandeur à l'Amérique. «Keep America Great », maintenons la grandeur de l'Amérique. Donald Trump est de retour à la Maison Blanche pour au moins - qui sait ? - les quatre années à venir. Le nouveau président américain admire Vladimir Poutine, le président russe qui a mis l'Ukraine, pays de l'Europe, à genoux ; il est séduit par Benyamin Netanyahu, l'Israélien qui a réduit Gaza en champs de ruines. Le président de l'Ukraine Volodymyr Zelensky qui redoutait son retour au pouvoir s'est courbé à l'annonce du triomphe. Trump a battu Kamala Harris ? C'est parce qu'il « était bien plus fort », a assuré Zelensky. «J'adore le message du président Trump quand il parle», poursuit-il dans une interview au podcaster américain Lex Fridman. Netanyahu a repoussé l'accord avec Hamas en attendant la veille de l'investiture de Trump sûr que le nouveau président américain ne lui imposerait rien qui irait à l'encontre d'Israël. Lui qui a toujours considéré Trump comme l'allié clé de la sécurité et des intérêts de son pays, a qualifié ce retour à la Maison Blanche comme «le plus grand retour de l'Histoire»!

Donald Trump est pour la puissance, la puissance seule. Avant sa prise de



Donald Trump et Keir Starmer. À la réunion d'urgence du Conseil de Sécurité à New York, dimanche 26 janvier, leurs diplomates étaient en pointe. DR.



fonctions, il a annoncé, sans exclure le recours à la force, son intention d'annexer le Groenland, territoire autonome du Danemark, le canal de Panama voire le Canada, ravivant les tensions avec les gouvernements danois, panaméen, canadien.

Peu avant Noël, il a assuré que « les États-Unis d'Amérique estiment que la propriété et le contrôle du Groenland sont une nécessité absolue ». Le 8 janvier, il a dépêché son fils aîné Do Jr et plusieurs représentants voulant afficher ses intentions sur

le Groenland aux yeux du monde. Un projet soutenu par son 1er conseiller, le 1er milliardaire du monde Elon Musk.

Le Groenland est exceptionnellement riche en «minéraux critiques», ressources en minerais, métaux rares et hydrocarbures. Une zone hautement stratégique ! D'après le département américain de l'Énergie, ces minéraux sont essentiels pour les « technologies qui produisent, transmettent, stockent et conservent l'énergie » et qui présentent « un risque élevé

de rupture de la chaîne d'approvisionnement ».

Un rapport publié en 2024 par The Economist présente les sols arctiques comme contenant des gisements (connus) de 43 des 50 minéraux critiques listés. Pour Trump, le Groenland et le canal de Panama sont «très importants pour la sécurité économique» de son pays, a assuré le président dans une conférence de presse tenue à sa résidence de Mar-a-Lago, en Floride.

Prisé par Trump, le canal de Panama construit par les États-Unis et ouvert en 1914 est sous le contrôle du Panama depuis 1999, après un accord signé en 1977 par Jimmy Carter. «Chaque mètre carré du canal de Panama et de ses zones adjacentes appartient au Panama et continuera à lui appartenir », déclare le président du Panama José Raul Mulino.

Trump a donc les yeux braqués sur le Canada. La perspective que ce pays devienne le 51ème État des États-Unis est une «excellente idée», assène-t-il alors que le Canada vit une crise politique après l'annonce de la démission de Justin Trudeau, le Premier ministre.

Avec le Canada, Trump veut principalement faire disparaître les droits de douane. «Les impôts baisseraient considérablement et le Canada serait totalement sûr face à la menace des navires russes et chinois» déclare l'homme qui a souvent appelé «gouverneur Trudeau» pour désigner le titre du chef de

l'exécutif d'un État américain.

Trudeau a fini par réagir. Il exclut toute possibilité de fusion entre les deux pays. «Jamais, au grand jamais, le Canada ne fera partie des États-Unis». «Il ne va pas envahir le Canada, il ne va pas déclarer la guerre au Groenland même s'il le menace. (...) Il agite les armes de la négociation avec l'expérience qu'il a. Il a été à la Maison Blanche, il sait comment ça marche», analyse un expert.

Il n'empêche ! Comment un homme qui exprime aussi publiquement ses visées expansionnistes de territoire pourrait calmer Poutine et d'autres? Que dit-il des crises en Afrique, continent qu'il n'avait jamais visité lors de son premier mandat et qu'il n'envisage pas de visiter au cours de celui qui s'est ouvert le 20 janvier 2025?

Il est vrai que le président américain républicain milliardaire reste un homme d'affaires et l'Afrique l'intéresserait non pas pour les droits de l'homme ou la gouvernance mais pour son sous-sol, ses minerais rarissimes qui sécuriseraient les intérêts stratégiques de son pays, les États-Unis.

Dans ce jeu, le Congo a sa part pleine et entière. Soyons-en convaincus: la solution dans cette guerre face au Rwanda viendra des Anglo-Saxons. À la réunion d'urgence du Conseil de Sécurité à New York, Washington et Londres étaient en pointe. Soyons focus.

Le diabète 1, le diabète 2, deux maladies différentes

Lorsque le corps cesse de produire de l'insuline. Chez l'enfant, c'est le diabète de type 1 qui domine très largement. Cette forme n'a rien à voir avec l'alimentation ou le mode de vie : c'est une maladie auto-immune.

Le système immunitaire s'attaque par erreur au pancréas, jusqu'à détruire les cellules qui produisent l'insuline,

cette hormone indispensable pour faire entrer le glucose dans les cellules. Privé d'insuline, le corps ne peut plus réguler son taux de sucre : le glucose s'accumule dans le sang, entraînant urines fréquentes, soif intense, amaigrissement rapide et fatigue. Ces signes peuvent apparaître en quelques jours seulement, et doivent alerter : un diagnostic tardif expose l'enfant à une complication grave, l'acidocétose diabétique. Le diabète de type 2,

un visage plus discret mais en progression. À l'inverse, le diabète de type 2 ne résulte pas d'un dérèglement immunitaire. Le pancréas continue de produire de l'insuline, mais celle-ci agit moins bien : on parle de résistance à l'insuline.

CHACUNE SA PRISE EN CHARGE.

Ce type de diabète touche principalement les adultes, mais il apparaît désormais plus tôt, parfois dès l'adolescence, en lien avec la sédentarité, le

surpoids et/ou certains antécédents familiaux. Chez les jeunes, il se développe lentement, sans symptômes bruyants : une fatigue diffuse, une soif un peu plus marquée, et parfois une perte de poids. Autant de signaux discrets qui expliquent qu'un enfant/ado puisse vivre des mois, voire des années, sans savoir qu'il est diabétique. Il s'agit en fait de deux maladies qui appellent chacune sa prise en charge. Dans le diabète de type 1, l'insuline est vitale. Les enfants

apprennent très tôt le terme d'insuline, de glycémie, à compter les glucides des repas, à ajuster leurs doses, à surveiller leur glycémie plusieurs fois par jour, à utiliser un capteur ou une pompe à insuline. Un équilibre délicat, qui demande courage et rigueur - pour eux comme pour leurs parents. Le diabète de type 2, lui, peut parfois être stabilisé sans insuline. Une alimentation équilibrée, une activité physique régulière et, si besoin, certains médica-

ments peuvent souvent rétablir l'équilibre glycémique. Mais le suivi reste essentiel pour éviter les complications à long terme. « Beaucoup de familles pensent encore que le diabète est toujours lié à l'alimentation », constate une directrice d'un service de diabétologie pédiatrique. Or, le diabète de type 1 n'a rien à voir avec un excès de sucre ou un mode de vie déséquilibré. C'est une maladie chronique, qui peut toucher n'importe quel enfant, souvent sans aucun antécé-

dent familial. À l'inverse, le diabète de type 2 - plus rare chez l'enfant - est, dans bien des cas, prévisible et évitable. Manger équilibré, bouger chaque jour, limiter les boissons sucrées : ces gestes simples réduisent le risque. En résumé, type 1, le corps ne produit plus d'insuline (« Je n'y peux rien, c'est une maladie auto-immune »). type 2. L'insuline agit moins bien. « Je peux l'éviter plus tard si je fais attention, en bougeant et en mangeant bien ».

La mortalité due à la maladie du paludisme peut et doit être évitée

Chaque année, un grand nombre de voyageurs tombent malade ou décèdent à cause du paludisme, maladie infectieuse également connue sous le nom de malaria. Il est donc très important de prendre les mesures nécessaires pour se protéger.

Cause et symptômes du paludisme ? La malaria est transmise par piqûre de moustique. Les premiers symptômes apparaissent entre 8 à 20 jours après la contamination. Ils se manifestent par une fièvre élevée accompagnée de douleurs comme des maux de tête et des courbatures, et de troubles digestifs parfois sévères (nausées, diarrhées). D'autres symptômes peuvent apparaître, comme des troubles

neurologiques, une jaunisse (ictère) ou un dysfonctionnement de la fonction rénale. Sans traitement et suivi médical efficaces, l'évolution de la maladie peut être mortelle. Il n'est pas rare non plus de constater une récurrence des symptômes après plusieurs mois ou plusieurs années si le traitement n'a pas été efficace.

COMMENT VOUS EN PROTÉGER ?

► 1. Informez-vous sur le risque de paludisme. Avant votre voyage, informez-vous sur le risque de malaria dans le(s) pays que vous comptez visiter. Les bons guides touristiques, l'OMS, l'Institut de Maladies Tropicales et les portails gouvernementaux sont d'excellentes sources pour vous renseigner à ce sujet. Récoltez tous les renseignements nécessaires sur les moyens recommandés et pre-

nez rendez-vous chez un médecin.

► 2. Suivez un traitement anti-malaria. Les médicaments pour se protéger de la malaria ne sont délivrés que sur prescription médicale. Consultez donc votre médecin avant votre départ. Celui-ci vous prescrira un traitement contre la malaria (une chimio-prophylaxie) adapté à votre destination ainsi qu'à la durée et au type de voyage que vous comptez effectuer. Il tiendra également compte de votre sensibilité au traitement et des effets secondaires éventuels. Le traitement prescrit pourra également tenir compte de la zone vers laquelle vous comptez voyager. Les substances les plus utilisées pour le traitement contre la malaria sont la quinine, la chloroquine, la doxycycline, la méfloquine ou le proguanil, et les médicaments les plus

connus sont Nivaquine, Malarone, Lariam, Paludrine, Savarine. Le traitement anti-malaria doit débuter avant votre départ (1 à 10 jours selon le médicament prescrit) et devra être poursuivi jusqu'à 4 semaines après votre retour. Le dosage et la fréquence de prise devront être scrupuleusement respectés. Attention: si vous avez des accès de fièvre (même légers) dans les mois qui suivent votre retour, consultez le plus rapidement possible un médecin. L'éventualité d'une crise de paludisme reste possible. Un vaccin contre le paludisme ? L'OMS a approuvé le premier vaccin au monde contre le paludisme le 6 octobre 2021. L'organisation recommande que le vaccin soit d'abord utilisé à grande échelle chez les enfants africains afin de réduire la morta-

lité due au paludisme dans cette région.

► 3. Protégez-vous des moustiques. Éviter la malaria, c'est aussi se protéger des moustiques. Une fois sur place : ► Évitez de sortir aux moments où les moustiques sont les plus actifs, c'est à dire du coucher au lever du soleil. ► Portez des vêtements qui recouvrent le corps (longues manches et pantalons longs) et évitez de porter des couleurs foncées ou des vêtements trop brillants, car ceux-ci attirent les insectes. Protégez aussi les chevilles et les pieds. ► Utilisez un produit répulsif sur les parties du corps non protégées. Demandez conseil à votre pharmacien. ► Si vous utilisez une crème de protection solaire et un produit anti-moustique, appliquez d'abord la lotion solaire, laissez-

la agir pour qu'elle imprègne la peau (20 à 30 min.), et appliquez ensuite le produit répulsif. ► Utilisez des moustiquaires, pour éviter que les moustiques n'entrent dans les habitations, et placez un filet anti-moustique autour du lit (fermez toutes les ouvertures et glissez les extrémités du filet sous le matelas). ► Utilisez éventuellement des sprays ou insecticides, mais veillez à ne pas être incommodé. Sachez que les appareils électriques, les diffuseurs et les émetteurs d'ultrasons n'ont qu'une efficacité relative et temporaire. Si vous voyagez avec des enfants, renseignez-vous auprès de votre médecin (ou pharmacien) pour connaître les produits répulsifs que vous pouvez utiliser. Il faut signaler que la mortalité due au paludisme peut et doit être évitée. Bon

nombre de décès dus à la malaria auraient pu être évités et peuvent être attribués aux causes suivantes : ► une connaissance insuffisante de la maladie auprès des voyageurs qui visitent les zones affectées et qui omettent dès lors de bien se protéger; ► le report d'une visite médicale après le retour de voyage lors de l'apparition des premiers symptômes (qui sont souvent confondus avec des symptômes de la grippe); ► un diagnostic tardif de la part du médecin qui attribue les symptômes à ceux de la grippe. Il est donc très important de partir en voyage bien préparé et de contacter immédiatement un médecin lors de l'apparition des symptômes du paludisme après le retour d'une zone infectée en l'informant du voyage réalisé.

Sait-on toujours se prémunir de la nouvelle épidémie du virus Ebola

Se prémunir du virus Ebola ? Éviter tout contact avec les liquides biologiques des personnes malades ou décédées.

Éviter les fluides : ne

touchez jamais le sang, la sueur, la salive, les vomissements ou les selles d'une personne malade, se laver les mains régulièrement, et limiter l'exposition aux animaux sauvages à risque. Des vaccins

préventifs existent aussi pour les populations ou professionnels exposés tout comme les mesures d'hygiène et de contact. Respecter les défunts : Évitez tout contact avec les corps lors des cérémonies funéraires, car

les défunts restent très contagieux. Se laver les mains : utilisez de l'eau et du savon ou une solution hydroalcoolique fréquemment. Précautions animalières : Ne consommez pas et ne manipulez pas de viande de brousse

(singes, chauves-souris, antilopes) non contrôlée. Vaccination et prévention médicale. Vaccins disponibles : des vaccins préventifs ciblés (comme Ervebo) existent pour protéger les soignants et les sujets à haut risque

lors d'épidémies. Consulter rapidement. En cas de fièvre soudaine ou de symptômes suspects au retour d'une zone à risque, isolez-vous et contactez immédiatement un service médical.

Le Procureur Général réclame des preuves dans les affaires liées à la fraude électorale



THE INTERNATIONAL DRC LEADING NEWSPAPER

international

SINCE 1989

N°1605 | LUNDI 15 AVRIL 2024 | 20 PAGES €7 \$8

Tout réside dans le casting



La Première ministre Judith Siminwa Tuluka s'est déjà mise au travail en engageant des consultations en vue de la formation de son gouvernement. DR.



LE SOFT INTERNATIONAL A ÉTÉ RÉPERTORIÉ À NEW YORK PAR LE QUOTIDIEN THE NEW YORK TIMES COMME UNIQUE NEWSPAPER EN ZONE AFRIQUE CENTRALE.

Les dix meilleures voitures de luxe 2026

Le top 5 des marques de voitures de luxe recensées par le site français Vivacar.fr tient compte de huit critères principaux : héritage et histoire, performance, design, exclusivité, prestige et réputation, qualité de fabrication, innovation et expérience client.

Ci-après comment chaque critère a été évalué et comment il a influencé le classement :

► Héritage et histoire. Une longue histoire riche en contributions significatives a reçu des notes plus élevées.

► Performance. Les capacités techniques exceptionnelles et les innovations technologiques des voitures ont été mieux notées.

► Design. Les styles iconiques et de haute qualité ont reçu des scores supérieurs.

► Exclusivité. Les constructeurs aux modèles très exclusifs et personnalisables ont été favorisés.

► Prestige et réputation. Les marques jouissant d'une grande notoriété ont été les mieux classées.

► Qualité de fabrication. Les standards élevés de conception et de finition artisanale ont été avantagés.

► Innovation. Les initiatives créatives et écologiquement responsables ont obtenu de meilleures notes.

► Expérience client. La qualité des services après-vente, la personnalisation et la relation client ont été valorisées.

Le classement ci-dessous tient compte de l'ensemble des critères pour fournir une vue d'ensemble équilibrée des meilleures options disponibles sur le marché.

► 1. Rolls-Royce (depuis 1906).

À tout seigneur, tout honneur ! La marque britannique est synonyme de luxe ultime. Le modèle emblématique de Rolls-Royce, la Phantom, incarne la sophistication et l'élégance avec ses finitions artisanales. L'emblème de Rolls-



À g., la marque britannique Rolls-Royce. À dr., une voiture de marque française Bugatti créée en France par un Italien. DR.



À gauche, la marque italienne au cheval cabré Ferrari. À dr., une autre voiture italienne top, une Lamborghini. DR.

Royce RR se compose principalement de deux symboles : la statuette « Spirit of Ecstasy » sur le capot, qui représente une femme penchée en avant avec des bras qui partent en arrière avec des vêtements semblables à des ailes et flottent dans le vent comme des ailes, et le monogramme « RR » qui associe les initiales des deux fondateurs, Charles Rolls et Henry Royce.

► 2. Bugatti (depuis 1909).

Malgré son nom à consonance italienne, Bugatti est une marque française (désormais propriété de Volkswagen A.G.). Fondée en 1909 à Molsheim, dans l'Alsace par le designer et mécanicien prolifique italien milanais Ettore Bugatti qui a obtenu la nationalité française quelque temps avant son décès, Bugatti se distingue par ses voitures de sport ultra-luxueuses et performantes. Parmi celles-ci, la Veyron, la bolide et le Centodiecì sont le résultat de la fusion de l'art,

de la forme et de la technologie, sans parler des records de vitesse à leur actif.

► 3. Ferrari (depuis 1947).

Le porte-drapeau de la voiture de luxe à l'italienne, c'est évidemment Ferrari. La marque au cheval cabré est un géant de l'automobile sportive. Difficile d'orienter les projecteurs vers l'un ou l'autre des modèles de la firme de Maranello, tant il y en a d'exceptionnels !

Disons que la Ferrari 250 GTO et la F40 sont des icônes, merveilleux mélange de performances de pointe et de design séduisant. La présence des voitures rouges en Formule 1 ajoute à leur prestige et à la recherche d'innovations technologiques. Le V6 hybride rechargeable de la 296 GTB en est un bon exemple.

► 4. Lamborghini (depuis 1963).

C'est un fils d'agriculteurs de Bologne qui est à l'origine de la création de la marque. Et Ferruccio Lamborghini partait

de loin, puisqu'il a commencé à produire des tracteurs agricoles. Fort de sa réussite économique, le constructeur s'est consacré à sa passion pour les supercars stylisées. C'est en présentant des designs audacieux aux performances notables que la marque a pu sortir de l'ombre de Ferrari. La Miura est un beau spécimen de l'extravagance automobile, incarnée par Lamborghini. Son héritière, l'Huracan STO n'est pas en reste.

► 5. Bentley (depuis 1919).

Avant de faire partie intégrante du groupe Rolls-Royce en 1931, le constructeur Walter Owen Bentley (W.O.) qui a fondé le 18 janvier 1919 à Londres, la marque britannique née d'une volonté simple de créer une voiture rapide, forte et la meilleure de sa catégorie, a positionné sa marque en concurrente directe de notre marque n°1 des voitures de luxe. Vite absorbé, la marque britannique

pâtit longtemps de la similitude entre les modèles des deux constructeurs. Pour sortir du lot, c'est la carte de la voiture de sport qui est utilisée avec succès.

► 6. Pagani (depuis 1992).

En dépit de sa jeunesse, la marque italienne Pagani a su marquer les esprits. Issue de l'imagination fertile d'Horacio Pagani qui a fait ses classes chez Lamborghini, la Zonda et ses quatre sorties d'échappement, était inspirée du design des avions de chasse. Le dernier modèle en date à ce jour, la Pagani Utopia, n'a d'utopique que le nom.

► 7. McLaren (depuis 1963).

L'histoire de McLaren est étroitement liée au sport automobile en général et à la Formule 1 en particulier. Fondée par Bruce McLaren, pilote émérite, la marque a su se diversifier dans différents secteurs d'activité. Depuis 2013, la branche automobile propose un nouveau

modèle sportif et à la pointe de l'innovation chaque année. Le dernier en date est le spider Artura, supercar hybride rechargeable de 2024.

► 8. Porsche (depuis 1931).

Marque emblématique par excellence, Porsche n'a de cesse de fabriquer des voitures de sport élégantes et performantes. La 911, un modèle emblématique, est une icône du design et de la performance. Toujours à la pointe, le constructeur allemand a rapidement négocié le virage de la durabilité, à l'image de ses derniers modèles en version 100 % électrique. Fondée en 1931 par l'ingénieur Ferdinand Porsche à Stuttgart, la marque allemande commence comme un bureau d'études. Elle conçoit la célèbre Volkswagen Coccinelle avant la guerre. En 1948, son fils Ferry lance la 356, la première vraie voiture de sport de la marque, ouvrant la voie à la légendaire

911 en 1963.

9. Aston Martin (depuis 1913).

À l'exemple de la DB5, la célèbre voiture de James Bond incarne le luxe sportif britannique. Aston Martin est un symbole de prestige et d'élégance depuis des décennies. Depuis son retour en Formule 1 en 2021, la marque a ajouté un volet performance à son image de sophistication. Le résultat commercial se traduit par une hausse des ventes du DBX, SUV à transmission intégrale.

► 10. Maserati (depuis 1914).

Après Maranello et Bologne, nous voici à Modène, fief de Maserati. Symbolisée par le trident, la marque semble prête à toutes les attaques de ses concurrents. Sa force réside dans la production de voitures de sport et de luxe au style distinctif. La Ghibli et la GranTurismo sont des modèles emblématiques, magnifiques combinaisons de performance et de design italien raffiné.



CECI S'APPELLE CERTAINEMENT UNE SALLE NOIRE DE MONDE QU'AUJOURD'HUI N'AVAIT JAMAIS REMPLIE MAIS OÙ, EN PLEINE PÉRIODE D'INCERTITUDE, LE PARTI POUR L'ACTION-LE PARTI DU CRABE REFUSE DU MONDE. DR.



SUR LES BORDS DE NOTRE LUIE, SUR NOS TERRES BÉNIES DU BANDUNDU, DANS LE MASIMANIMBA, DES VILLAGES ENTIERS SE VIDENT ET ENTRENT EN TRANSE À L'APPARITION DE YA KHALA (LE GRAND CRABE). UNE HISTOIRE VIENT DE COMMENCER. DR.



L'étendue des nerfs essentiels

Des travaux de recherche révèlent à quel point le clitoris et le delta frénulaire du pénis sont innervés. Ils pourraient contribuer à revoir la façon dont la chirurgie appréhende les organes génitaux.

Le réseau 3D complet des nerfs clitoridiens vient d'être cartographié, et c'est une première. Il faut dire que le clitoris est l'un des organes du corps humain le moins étudiés, les premiers travaux décrivant clairement son anatomie ne datant que de 1998. «Outre qu'elle révèle l'étendue des nerfs qui sont essentiels à l'orgasme, cette étude montre que certaines choses que l'on apprend sur l'anatomie du clitoris pendant les études de médecine sont fausses. Elle pourrait éviter que les femmes ayant subi une opération dans la zone pelvienne ne se retrouvent avec des fonctions sexuelles altérées», rapporte



On en sait un peu plus sur le clitoris qui dévoile l'étendue insoupçonnée de son réseau nerveux. DR.

le quotidien britannique The Guardian. Pour cette cartographie - qui n'est pas encore passée par l'étape de relecture par des pairs mais est disponible sur la plateforme BioRxiv - Ju Young Lee, chercheuse associée au centre médical universitaire d'Amsterdam, aux Pays-Bas, et ses collègues ont exploité l'imagerie par rayons X à haute énergie pour obtenir des scans 3D extrêmement précis de deux bassins féminins obtenus dans le cadre d'un

programme de don d'organes. «Ces données uniques révèlent la complexité de la trajectoire du nerf dorsal, le principal nerf sensoriel du clitoris», écrivent les auteurs de l'étude.

PARCOURS EN FORME D'ARBRE.

Elles montrent en particulier le parcours en forme d'arbre des cinq nerfs ramifiés traversant le clitoris, avec un niveau de détail sans précédent, le plus large mesurant 0,7 millimètre. Certaines branches

atteignent le mont de Vénus, la zone charnue au-dessus de l'os pubien. D'autres innervent le capuchon clitoridien, qui recouvre la petite partie externe et sensible du clitoris - le gland -, qui ne représente que 10 % de l'organe. D'autres encore aboutissent dans les replis cutanés de la vulve, les lèvres. Les auteurs assurent que leurs résultats auront des effets immédiats sur les opérations pratiquées dans la zone de la vulve, en particulier la chirurgie reconstructrice après une mutila-

tion génitale ou la chirurgie d'affirmation de genre. Ces travaux pourraient être prochainement complétés par ceux de l'équipe d'Alfonso Cepeda-Emiliani, de l'université Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne. Il avait déjà annoncé, avec ses collègues, dans la revue Anatomy. «Des études de la neuroanatomie vulvaire et clitoridienne sont en cours dans notre laboratoire afin de remédier au déséquilibre qui a longtemps régné dans la recherche. Nous cherchons à

donner une voix à ce domaine, à mettre en lumière ce qui a été omis, mal compris, voire délibérément négligé». Dans cette publication, l'équipe espagnole présentait elle aussi un niveau de détail sans précédent de l'innervation d'un autre organe génital d'humain, le pénis. Les chercheurs y montraient que le delta frénulaire, sur la face inférieure du prépuce, est une zone à l'innervation unique, ce qui en fait la principale zone érogène de la verge. Il s'agit là encore d'une zone longtemps négligée dans les manuels d'anatomie et la formation chirurgicale, et qui est en partie supprimée lors d'une circoncision. «Même si cela peut paraître évident à toute personne attentive aux sensations de son pénis pendant l'activité sexuelle, notre travail valide scientifiquement l'existence d'un centre de sensations sexuelles dans la région pénienne ventrale», indique Alfonso Cepeda-Emiliani à l'hebdomadaire New Scientist. Sur la base de ces

résultats récents, «le delta frénulaire devrait donc être considéré comme le point G du pénis», relève Eric Chung, de l'université du Queensland en Australie, président de la Société internationale de médecine sexuelle, qui n'a pas participé aux travaux, lesquels devraient encourager les chirurgiens à s'intéresser davantage à cette zone. En effet, reconnaît Kesley Pedler, chercheuse à l'hôpital de base de Port Macquarie, en Australie, où s'est tenu en juin le 27e Congrès de l'Association mondiale pour la santé sexuelle, «le delta frénulaire n'est pas mentionné dans les manuels d'anatomie chirurgicale d'urologie les plus en vue, même pas dans les éditions les plus récentes». Ces travaux sur l'anatomie précise du clitoris et du pénis, ainsi que des nerfs qui les parcourent, devraient contribuer à faire évoluer la façon dont la médecine, et plus largement la société, considère les organes génitaux, souvent perçus comme tabous. **CAROLE LEMBEZAT ■**

Le détail qui influence l'orgasme chez la femme

Selon une récente étude, l'écart entre le clitoris et le vagin pourrait influencer l'orgasme féminin. Mais cette observation ne date pas d'hier!

Kim Wallen, chercheur américain à l'Université d'Emory, a expliqué, dans une étude relayée dans le quotidien américain Los Angeles Times, que les orgasmes seraient en grande partie liés à la distance qui sépare le clitoris du vagin. Selon l'auteur, avoir fréquemment des orgasmes lors de la pénétration vaginale,

dépendrait donc de cette distance.

LA « RÈGLE DU POUCE ».

Très concrètement, il faudrait que l'écart entre le clitoris et le vagin soit inférieur à 2,5 cm. Inutile de sortir votre latte pour mesurer votre sexe, puisque cette distance équivaut à la distance entre le haut d'un pouce et la première phalange. C'est ce que le chercheur appelle « la règle du pouce ». Au-delà, les femmes auraient plus de difficulté à connaître l'orgasme. Une recherche américaine avait déjà prouvé la même chose : les chercheurs avaient pratiqué des IRM sur une trentaine de

femmes partagées en deux groupes, celles se plaignant de ne jamais avoir d'orgasmes et celles en ayant. Ce qui les différencie était la taille et l'emplacement du clitoris, à la fois plus petit et plus éloigné du vagin de 5 à 6 millimètres chez celles anorgasmiques. Une découverte pas si nouvelle que ça. En 1920 déjà, la princesse Marie Bonaparte, psychanalyste et amie proche de Freud, s'interrogeait sur les difficultés à éprouver des orgasmes. Elle avait étudié, sur un échantillon de plus de 200 femmes, la distance entre le gland clitoridien et le méat urinaire et avait trouvé une grande variabi-

lité puisque cette distance oscillait entre 1,5 à 3,5 cm. Elle avait ensuite comparé, sur un échantillon plus restreint de 43 femmes, la satisfaction sexuelle et la position du clitoris. Celles qui avaient un orgasme uniquement clitoridien présentaient un clitoris trop éloigné de l'entrée du vagin pour être stimulé par le pénis. Ceci dit, si vous avez parfois du mal à atteindre un orgasme, ou que vous avez tout simplement envie de tenter d'autres positions, voilà de quoi alimenter votre imagination. En prime? Un orgasme assuré! Bien entendu, rappelez-vous que l'orgasme n'est pas une fin en soi et qu'il

y a mille façons de se procurer du plaisir. Ne vous mettez pas de pression inutile, profitez simplement de l'instant et testez les positions ci-après. Commencez un missionnaire, en vous assurant que la position du pelvis de votre partenaire est légèrement plus élevée. De cette façon, la base de son pénis effectue des mouvements de va-et-viens sur votre clitoris. Et ça, c'est ultra gourmand. Pourquoi ça marche du tonnerre: cet angle permet à son pénis d'être en contact permanent avec votre clitoris, ce qui vous permettra d'atteindre un orgasme à coup sûr! Puis, allongez-vous sur le bord du lit en

vous assurant que vos pieds touchent le sol. Mettez quelques coussins sous vos fesses de déesse et laissez Jules faire le reste. Pourquoi ça marche du tonnerre: cet angle est absolument parfait pour partir à la recherche du point G (le fameux!). Avec vos pieds sur le sol, vous avez une meilleure maîtrise du rythme et de la profondeur d'action de votre chéri. Et ça, ça rend le terrain idéal pour un orgasme simultané. Puis, à quatre pattes sur le sol, indiquez à votre amoureux de tenir vos hanches, afin de soutenir le rythme de la pénétration. Pourquoi ça marche du tonnerre: la posi-

tion du chien offre un accès parfait au point G. Indiquez lui quand aller doucement, et quand passer à la vitesse supérieure. Orgasme garanti! Puis, tous les deux allongés sur le côté (chéri se trouvant derrière vous), cambrez-vous de façon à offrir une "entrée" des plus alléchantes. Surélevez légèrement votre jambe du dessus afin de faciliter une pénétration plus profonde. Cela donne aussi un accès privilégié à votre clitoris. Pourquoi ça marche du tonnerre: la cuillère vous permet d'avoir un orgasme vaginal, clitoridien et même anal (si vous vous en sentez l'envie) en même temps!

La toute prochaine locataire de l'Élysée

Elle est gagnante dans tous les cas de figure à la présidentielle en France quand Raphaël Glucksmann progresse après son annonce de candidature. Il est crédité de 11,5 à 14% des intentions de vote au 1er tour.

À huit mois de la présidentielle, Marine Le Pen fait la course en tête dans les intentions de vote - entre 34% et 35,5% des inscrits - à en croire l'un des derniers sondages. Candidate malgré sa condamnation en appel pour détournement de fonds publics, la patronne du parti d'extrême droite - le Rassemblement National - reste très largement en tête des intentions de vote au 1er tour pour la présidentielle 2027.

HOLLANDE DE 7,5 À 8%. À gauche, Jean-Luc Mélenchon fait toujours la course en tête même si sa bonne dynamique de juillet s'estompe par rapport au dernier sondage. Le leader de La France Insoumise est crédité de 14 à 14,5% des intentions de vote au premier tour. Derrière lui, Raphaël Glucksmann enregistre une dynamique positive après l'annonce de sa candidature pour la primaire socialiste : il est crédité de 11,5 à 14% des intentions de vote, selon les différents scénarios. L'ancienne tête de liste PS aux Européennes resterait distancée en quatrième position dans une configuration face à Édouard Philippe, mais ferait jeu égal avec Jean-Luc Mélenchon pour la seconde place



La candidate d'extrême droite Marine Le Pen est gagnante dans tous les cas de figure. DR.

si Gabriel Attal remplace le patron d'Horizons sur la ligne de départ. Le président de Place Publique ferait nettement mieux que François Hollande, crédité de 7,5% à 8% des intentions de

vote et Olivier Faure à 3,5%. La cheffe des Écologistes Marine Tondelier est, elle, créditée de 3% à 4% des intentions de vote tandis que l'ancien insoumis François Ruffin est à 6%. Selon l'enquête d'Elabe, l'ancien

premier ministre Édouard Philippe est actuellement l'un des mieux placés pour l'affronter au second tour. Le maire du Havre est ainsi crédité de 17% à 20,5% des intentions de vote selon les scénarios. Dans le cas

où il est le seul à incarner le bloc central, il devance Jean-Luc Mélenchon de 3 points (dans une configuration avec Raphaël Glucksmann comme candidat du PS) à 5,5 points (dans une configuration avec François Hollande). Dans une élection où Gabriel Attal maintiendrait sa candidature, Édouard Philippe ferait en revanche jeu égal (14,5%) avec le leader de la France Insoumise. De son côté, Gabriel Attal marque le pas après sa forte progression de juillet. Aucun scénario ne le projette au-dessus de la barre des 12%. Dans la configuration où il fait face à la candidature d'Édouard Philippe, il tombe même à 6,5%. Enfin, le candidat LR Bruno Retailleau enregistre un léger recul. Il recueille 6,5% des intentions de vote dans un scénario avec Édouard Philippe. Un chiffre qui grimpe à 9,5% en l'absence du maire du Havre. Au second tour, Marine Le Pen est également favorite dans toutes les hypothèses. La candidate d'extrême droite l'emporterait nettement face à Jean-Luc Mélenchon (69,5 vs 30,5%).

Le journal Le Soft International est une publication de droit étranger, propriété de FINANCE PRESS GROUP en sigle FINPRESS Groupe, FPG.

FINANCE PRESS GROUP
RCCM
KIN/RCCM/15-A-27926
Id. Nat.
01-93-N00932M

Le Soft International
Global site
lesoftonline.net
lesoft.be
Kin's
kin-s.net
LeSoftConcept
LeWebSoftConstruct
InterCongoPrinters
RadioTéléAction
Masimanimba.
Grand Bandundu
info@lesoft.be
SIP-AFRIMAGES
B-1410 Belgique.
Tél 00-32-488205666.
Fax 00-322-3548978.
eFax 00-1-707-313-3691

DIRECTEUR GÉNÉRAL.
Yerkis Muzama Muzinga.
Phone +243-818371479.

RÉDACTION.
T. Matotu
D. Dadei
Alunga Mbuwa.

DIRECTION COMMERCIALE.
Phone +243-818371479.

Directeur de la publication.
Mankana Makasi.
AMP Agences et Messageries de la Presse Belge. Accords spéciaux. Trends. Trends, Tendances. Le Vif/ L'Express. Knack.
© Copyright 2026 FINPRESS.
Imprimé à Kinshasa
InterCongoPrinters

Autorisation de diffusion en R-DC.
M-CM/LMO/0321/MIN/08 datée 13 janvier 2008.



Explosions et tirs à Niamey

Au Niger, le régime militaire au pouvoir a affirmé samedi 29 août à la mi-journée « reprendre progressivement le contrôle » de la situation, tandis que des tirs ont à nouveau résonné près de l'aéroport.

Des coups de feu et des tirs à l'arme lourde ont été entendus à Niamey, autour de l'aéroport, mais aussi dans le centre-ville, dans la zone du palais présidentiel. À l'heure où nous allons sous presses, on ignore qui se trouve derrière ces combats et quels sont les rapports de force. Les casernes de Niamey sont en alerte maximale. Niamey était toujours à l'arrêt

samedi matin, expliquent des habitants. Selon eux, la zone où se trouve la présidence était bouclée comme celle de la télévision nationale. Ces lieux étaient sécurisés notamment par la garde présidentielle qui dispose de nombreux véhicules blindés, ce qui lui a permis de repousser les assaillants.

UN « MOUVEMENT D'HUMEUR » ?

Dans l'après-midi, des tirs ont repris sporadiquement dans le secteur de la base 101 de l'aéroport de Niamey. La garde présidentielle, qui était positionnée là-bas, a tenté de détruire le grand portail d'entrée de la base. Les soldats mutins ont violemment répliqué. À la mi-journée, les présumés mutins, retranchés au niveau

de la base 101 de l'aéroport, ont diffusé sur les réseaux sociaux un enregistrement audio anonyme dans lequel ils indiquent notamment que les institutions sont dissoutes. Au même moment, le régime militaire au pouvoir au Niger a affirmé dans un court communiqué « reprendre progressivement le contrôle » de la situation après une nuit de chaos et d'incertitudes, face à des mutins - « des insurgés issus des rangs de l'armée » - qui ont « entrepris de séquestrer » des soldats dans la base militaire attenante à l'aéroport de Niamey et qui ont « effectué des tirs sur certains sites sensibles » de la capitale. Les autorités ne jugent donc pas avoir affaire à une tentative de putsch mais plutôt à un mou-

vement d'humeur de soldats en rupture avec leur hiérarchie. Elles appellent la population à « garder son calme et vaquer librement à ses occupations ». D'après plusieurs sources, des éléments des forces spéciales figurent parmi les mutins. Une partie d'entre eux vient notamment de Dosso, au sud-est de Niamey. Samedi soir, les mutins tennaient au moins deux casernes, dont la base 101, qui jouxte l'aéroport. D'après plusieurs spécialistes du Niger, rien n'est encore réglé, les heures qui viennent seront déterminantes. C'est dans le milieu de la nuit que des tirs nourris ont été entendus dans plusieurs quartiers de la capitale, notamment aux abords de la présidence et de l'aéroport international.